

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de séance du 18 décembre 1964.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), à la suite d'une mission accomplie par une délégation de cette Commission chargée d'étudier les problèmes posés par la coopération technique en Iran et les échanges culturels avec le Japon,

Par MM. Louis GROS, Jacques BORDENEUVE,
Mme Renée DERVAUX, MM. Jean NOURY et Adolphe CHAUVIN,

Sénateurs.

LA COOPERATION TECHNIQUE
AVEC UN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT : L'IRAN

La Commission des Affaires culturelles a envoyé en Iran, en vertu des pouvoirs d'information qui lui ont été conférés par le Sénat dans sa séance du 26 juillet 1963, une délégation composée de MM. Louis Gros, Président de la Commission, Jacques Bordeneuve, Sénateur de Lot-et-Garonne, ancien Ministre de l'Education

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Jean Fleury, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Ahmed Abdallah, Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Roger Besson, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Georges Cogniot, André Cornu, Mmes Suzanne Crémieux, Renée Dervaux, MM. Roger Duchet, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Charles Fruh, François Giacobbi, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Claude Mont, Jean Noury, Paul Pauly, Henri Paumelle, Hector Peschaud, Gustave Philippon, André Picard, Georges Rougeron, Pierre Roy, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Jean-Louis Vigier, N...

nationale, Mme Renée Dervaux, Sénateur de la Seine, M. Jean Noury, Sénateur d'Ille-et-Vilaine, et M. Adolphe Chauvin, Sénateur de Seine-et-Oise.

Elle était accompagnée par M. Yvon Gasser, administrateur de la Commission.

La délégation avait pour mission de s'informer sur les conditions de notre coopération technique en Iran.

En fait, ce que la délégation de votre Commission a voulu étudier, ce n'est pas seulement la coopération technique dans ce pays mais, d'une façon plus générale, la coopération technique dans un pays en voie de développement.

Au-delà des considérations propres à un pays déterminé, il importe en effet de tenter une généralisation, d'effectuer une synthèse dont il ne faut pas se dissimuler les difficultés mais qui peut avoir une valeur non négligeable pour la définition d'une politique de coopération technique.

Les difficultés de toute extrapolation tiennent aux caractéristiques particulières du pays visité et, d'une façon générale, à ce qu'il y a de singulier dans chacun des pays en voie de développement. L'analyse exacte des conditions géographiques, économiques et politiques de l'Iran devra donc nécessairement précéder toute tentative de généralisation.

I. — Les conditions de la coopération technique avec l'Iran.

A. — L'IRAN

1. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES

Le fait le plus important, en raison de ses conséquences raciales, religieuses et politiques, en ce qui concerne l'Iran, est sans doute la situation géographique de ce pays qui se trouve placé entre l'Orient et l'Occident ; zone de passage, de rencontres, d'influences et de réactions. C'est à cette complexité que l'Iran doit son originalité.

La Perse est située entre le tropique du Cancer et le quarantième degré de latitude Nord, ce qui correspond à la zone comprise entre le Rio de Oro et Madrid. Royaume occupant la moitié occidentale du plateau iranien, la Perse est limitée au Nord par la mer Caspienne et les territoires de l'U. R. S. S., à l'Est par l'Afghanistan et le Beloutchistan (Pakistan), à l'Ouest, par la Turquie et l'Irak, au Sud par l'océan Indien et le golfe Persique.

L'Iran est un pays très étendu : 20 à 21 millions d'habitants occupent 1.650.000 kilomètres carrés, densité faible de 12 habitants par kilomètre carré. Deux chaînes montagneuses : l'Elbourz, au Nord, le Zagros, à l'Ouest et au Sud enserrant un plateau central, d'une altitude moyenne de 1.000 mètres ; sur la bordure de ce plateau se trouvent la plupart des villes de quelque importance.

L'Iran est un pays très sec ; il neige en hiver, il pleut un peu au printemps. Les provinces caspiennes de Guilan et de Mazanderan mises à part, les précipitations atmosphériques sont très faibles : Téhéran, 236 mm ; Tabriz, 283 mm ; Meched, 250 mm. La région désertique centrale ne reçoit presque rien.

Du point de vue économique, l'Iran fait incontestablement partie des pays sous-développés. On peut estimer à moins de 200 dollars (185) le revenu national par habitant pour 1961-1962. Un autre indice caractéristique de la faiblesse économique du pays est celui

de la consommation d'énergie : exprimée en kilogrammes par habitant, celle-ci était en 1961 de 348 (contre 292 en 1948), ce qui correspond à une très forte augmentation. Ces chiffres sont supérieurs à ceux des pays du Moyen-Orient en général (228 pour 1958, 272 pour 1961), assez voisins de ceux du Pérou (322-354) ou du Brésil (309-345), mais inférieurs à ceux de l'Amérique du Sud dans son ensemble (non compris le Venezuela et la Colombie), qui sont respectivement de 478 et 514 (1).

Comme pour beaucoup de pays sous-développés, le taux d'accroissement démographique naturel est très fort et en augmentation. Il est estimé, pour 1961, à 2,5 %. L'existence de *latifundia* et d'une classe de grands propriétaires terriens, de forte culture et au niveau de vie très élevé, la structure du commerce extérieur portant pour les exportations sur des produits primaires — provenant des activités extractive ou agro-pastorale — et pour les importations sur des produits industriels finis sont autant d'indices du sous-développement. L'Iran peut se définir dans l'ordre économique en première approximation comme un pays sous-développé de mono-production et de mono-exportation. Cependant, il bénéficie de conditions économiques favorables et un certain nombre d'indices confirment un développement régulier. La chance de l'Iran est le pétrole, qui constitue une source de revenus abondante et régulière.

La production du pétrole en 1962 du Consortium (I. O. E. P. C.) s'est élevée à 76.279.000 mètres cubes (2) contre 31.452.000 en 1956 (3). Les exportations de pétrole brut et de produits pétroliers ont atteint 66 millions de tonnes en 1962. Dans le budget ordinaire, les revenus du pétrole tiennent une place très importante : 23,7 % des recettes en 1960-1961, 32,7 % en 1962-1963 et environ 26 % en 1963-1964 (4). La part des revenus provenant du pétrole dans le budget du Plan est également très importante. Dans le second Plan (septembre 1955-1962), sur 1.119,5 millions de dollars de dépenses, 811,9 millions, soit 73 %, ont été couverts par les revenus pétroliers et, pour la première année du III^e Plan, les revenus pétroliers couvraient 69 % des dépenses.

(1) Chiffre moyen pour le monde en 1961 : 1.400. France : 2.514.

(2) N. I. O. C. : 795, S. I. R. I. P. : 363, I. P. A. C. : 8.

(3) De 1961 à 1962, la production a augmenté de 11,1 %. Le meilleur gisement Agha-Gari a eu un rendement de 40 millions de tonnes. En 1963, mise en production des gisements offshore découverts par les deux sociétés, qui associent la Société nationale des pétroles de l'Iran à l'A. G. I. P. italienne (S. I. R. I. P.) et à la Compagnie américaine Pan American (I. P. A. C.).

(4) Les redevances pétrolières sont passées de 291,3 millions de dollars en 1961 à 332,5 millions en 1962 (+ 14 %).

Enfin, il faut indiquer que dans la balance des paiements, le secteur du pétrole s'inscrit pour plus de 411 millions de dollars pour 1962-1963 alors que les autres exportations ne procurent à l'Iran que 130,6 millions de dollars (exportations F. O. B.) en face de 548,1 millions de dollars d'importations (C. I. F.).

Si l'on examine les indices les plus importants de la production en Iran, on remarque une progression très nette de l'économie (1).

D'une façon générale, l'augmentation est considérable depuis 1956-1957. Qu'il s'agisse de produits alimentaires, tels que le lait pasteurisé, les fruits secs et les noix, le froment, etc., de produits industriels d'origine agricole, tels que le coton (1) ou de produits industriels proprement dits, tels que les pneumatiques, le verre à vitre ou le ciment, la progression de 1956-1957 à 1961-1962 est forte et, dans certains cas, très considérable.

L'Iran est pourtant essentiellement encore un pays agricole. Sa population est principalement composée d'agriculteurs et nous avons vu que le taux d'accroissement naturel démographique était élevé. Dans tous les pays ayant cette structure, il est nécessaire, en vue d'assurer les bases du développement industriel du pays, d'obtenir un accroissement régulier de la production agricole. Or, l'indice de la production agricole (2) était de 115 pour l'ensemble des produits en 1960-1961, ce qui traduit une augmentation suffisante, compte tenu du taux d'accroissement démographique (3).

Si l'on tient compte des ressources minières inexploitées de l'Iran donc des possibilités qui s'offrent à lui d'extraction et de traitement des métaux, si l'on tient compte également des possibilités d'extension des terres cultivées — un huitième seulement des terres cultivables est irrigué — on sera vite persuadé que l'Iran possède des ressources économiques et des possibilités de développement tout à fait encourageantes. Ces possibilités de développement ouvrent une voie très large à la coopération technique ; elles appellent cette coopération dans des domaines extrêmement variés, qu'il s'agisse de l'irrigation, de la vulgarisation des techniques agricoles, de l'installation d'usines d'engrais, de l'exploitation de gisements, de la mise à la disposition de l'économie iranienne de

(1) Sur la base 100, en 1959-1960, l'indice de la production de tissus de coton est passé de 42 en 1956-1957 à 160 en 1961-1962.

(2) Base 100 : période 1952-1953/1956-1957.

(3) Le taux d'accroissement des produits agricoles dépasse en effet un peu le taux d'accroissement démographique.

quantités plus considérables d'énergie ou enfin du développement industriel lui-même (traitement des minéraux, industries de transformation, etc.).

Cette coopération technique sera d'autant plus efficace qu'elle s'intégrera dans une politique de coopération économique d'ensemble, elle-même justifiée non seulement par les conditions géographiques et économiques que nous avons vues, mais également par les conditions politiques qui accordent à l'Iran des chances sérieuses de stabilité politique.

Avant d'en venir à l'analyse des orientations de l'Iran en politique intérieure et en politique extérieure, il convient d'examiner les facteurs ethniques et religieux qui donnent à ce pays une physionomie très particulière, déterminent pour une part ses orientations et conditionnent son développement.

2. FACTEURS ETHNIQUES ET RELIGIEUX

La population iranienne est surtout composée de Persans ou Tadjiks qui se divisent visiblement en deux groupes : un groupe à peau blanche, un groupe à peau sombre et cheveux ondulés. Tous utilisent la langue persane; ils sont agriculteurs, marchands et transporteurs.

A côté des Persans, nous trouvons une population montagnarde vivant dans le Zagros, les Kurdes au Nord, les Lours plus au Sud, nomades et pasteurs et susceptibles de fournir d'excellents guerriers. Puis, des Turcs en Azerbaïdjan, des Mongols Hazarahs dans le Khorassan oriental, des Arméniens en Azerbaïdjan et dans quelques grandes villes où ils représentent une partie très active de la population, des Juifs répartis dans les diverses grandes villes et dont l'activité est égale à celle des Arméniens, des Arabes sur le littoral du golfe Persique, enfin des Béloutches nomadisant dans le Sud de la Perse. La grande majorité de la population de l'Iran est donc arienne (1).

Or, il se trouve que l'invasion arabe du VII^e siècle a imposé l'Islam à un peuple dont la religion principale était alors le Mazdéisme zoroastrien.

(1) Le nom d'Iran a été donné à ce pays par le fondateur de la dynastie Pahlavi : Rêzâ-Châh, quelque temps après son avènement. En langue persane, Fârs (littéralement Perse) ne désigne que la province de Chiraz; le nom d'Iran traduit bien l'origine arienne de la population.

Cette conquête de l'Iran par l'Islam et l'imprégnation de la mentalité iranienne par la religion nouvelle, le *chiisme*, qui, probablement, est résulté du heurt entre la race d'une part et la religion musulmane supranationale et essentiellement sémitique d'autre part, constitue sans doute un des faits les plus importants de l'histoire de l'Iran en même temps qu'une des données fondamentales de l'évolution politique et économique de l'Iran moderne.

Aussi devons-nous rappeler brièvement les conditions dans lesquelles l'Iran est devenu musulman et chiite.

L'Islam a été imposé par voie de conquêtes après le règne de Khosraw II (1) qui coïncide avec l'apogée de la civilisation sassanide. La décadence et la dislocation de l'empire vont favoriser les entreprises arabes.

En 634, Abû-Bakr, premier khalife de l'Islam, fait commencer les opérations militaires contre l'Iran. Deux défaites successives des Iraniens aboutissent à l'occupation de la Basse-Mésopotamie. Omar, devenu khalife et se trouvant maître de l'Arabie, de la Syrie et de la Mésopotamie méridionale s'attaque à la Perse. Il est vainqueur de Rostam à Kâdisiyè en 637 et s'empare de Ctésiphon, capitale de l'empire Sassanide.

Dans une deuxième étape, en 640, Omar envahit le territoire iranien et détruit les dernières troupes sassanides à Djaloula, près de Nehâwend. La Perse cesse d'exister comme Etat indépendant. Sa religion nationale, le Mazdéisme zoroastrien, est persécutée et va disparaître presque complètement.

Cette islamisation, poursuivie par les colonies militaires des Umayyades, a conquis d'abord la majorité des Mazdéens, vers 800-850, puis elle a rallié les Manichéens grâce à une série d'apôtres, les uns Chiites, les autres sunnites ; enfin, elle a réduit des minorités compactes de Nestoriens et de Juifs.

Si le libre exercice du culte pour ceux qui pratiquaient une religion révélée — Chrétiens, Juifs et Guèbres — fut assuré par l'Islam, celui-ci leur imposait un impôt spécial et lourd.

Les conversions à l'Islam furent provoquées surtout dans les villes par des promesses d'allègement d'impôt, par la propagande et par la simplicité du rituel islamique qui contrastait avec les rigides observances du rituel zoroastrien.

(1) Khosraw II monte sur le trône en 590 ; il est assassiné en 628.

La Perse a été, en majorité sunnite jusqu'au xv^e siècle. Le chiisme imâmite a été implanté à Qum du viii^e siècle au xii^e siècle par de purs arabes. Il n'a diffusé qu'au xii^e siècle et n'est devenu religion d'Etat que sous les Safawides au xvi^e siècle.

Le Chiisme.

En 632, Mahomet meurt sans laisser d'héritier mâle et sans désigner son khalife (successeur). Alî, qui était son cousin en même temps que son gendre, (il avait épousé Fatima) et qui avait proclamé le premier sa croyance à la mission divine de Mahomet, fut écarté au bénéfice d'Abû-Bakr. Ce n'est qu'à la mort d'Othmân, qui lui-même avait succédé à Omar, qu'Alî devint khalife (656). Assassiné en 661, il fut remplacé par son fils Hassan qui abdiqua en faveur de Mu'âwiya, d'une famille aristocratique arabe, les Umayyades, stipulant toutefois que la dignité lui reviendrait à nouveau — ou à son plus proche parent — à la mort de Mu'âwiya. Mu'âwiya meurt en 679, quelques années après Hassan. Un successeur lui est donné : Yazîd I^{er} (680-683) ; Hussein, frère d'Hassan, rappelle ses droits. Il est assassiné à Kerbéla, non loin du Tigre, en 680. Or, les Persans considéraient Hussein, qui aurait épousé la fille du dernier roi sassanide fait prisonnier au cours de la conquête de l'Iran, Yazdagird III, comme seul héritier légitime du trône de Perse. Par cette union, lui et ses descendants, les Imams, réunissaient aux vœux des chiïtes (partisans) le principe de l'hérédité prophétique et celui de l'hérédité royale de droit divin.

Il est peut-être erroné de voir seulement dans le Chiisme une réaction nationale iranienne mais, d'origine arabe, le Chiisme a incontestablement été favorisé par l'esprit national iranien, ce même esprit qui, dès la fin du vii^e siècle, suscita les premières insurrections contre le régime d'occupation prescrit par les khalifes arabes de Damas et prépara l'avènement des dynasties nationales au ix^e siècle. Ce qui paraît bien être une des données fondamentales de l'histoire iranienne, c'est la faculté de ce peuple, que la géographie a condamné à être envahi, de se reconstituer dans l'indépendance et dans l'originalité.

Les principales caractéristiques du Chiisme peuvent donc être définies de la façon suivante :

Les Chiïtes croient qu'Alî, cousin et gendre de Mahomet, vient immédiatement après lui dans la série des prophètes et que ses

descendants jusqu'à Muhammad Al-Muntazar (surnommé Al-Madhî), 12 en tout, furent ses successeurs légitimes en tant que Khalifes de l'Imâmat.

Il s'agit donc d'un *légitimisme* selon lequel la qualité pontificale était passée de père en fils dans la lignée d'Alî (1).

L'Imam des Chiites, héritier direct de la mission du prophète, est Imam en vertu d'une désignation divine qui se manifeste par l'intermédiaire de Mahomet. Les descendants d'Alî sont déclarés substantiellement Imams grâce à une émanation mystérieuse qui passe de l'un à l'autre.

Pour les Chiites Duodecimains qui suivent la succession d'Alî jusqu'au douzième Imam, mort dans des conditions mystérieuses, ce dernier, Al-Madhî, est actuellement caché ; il est en état d'absence, mais il reviendra pour assurer sur la terre le règne de Dieu. Un élément de mystère est introduit par cette croyance dès l'origine du Chiisme et accentué par le génie poétique de l'Iran ; ainsi, d'ailleurs, que le culte des martyrs et, par suite, l'idée de passion et de rédemption par l'Imam attendu.

Tout ceci pourrait paraître un vain rappel du passé mais, si l'on veut bien remarquer que les troubles sanglants du mois de juin 1963 ont été déclenchés par la prédication de l'Ayatollah Khomeini, lors de la commémoration annuelle du meurtre d'Hussein par Yazîd et que cette prédication faisait une référence voilée à la tyrannie du souverain par une évocation de Yazîd, on se persuadera que nous nous trouvons en présence d'une des caractéristiques maîtresses de la mentalité iranienne.

Rappelons à ce sujet que si ce n'est qu'au xvi^e siècle que le Chiisme devient, sous les rois Safawides, religion d'Etat comme les Sassanides l'avaient fait jadis pour le zoroastrisme, dès le x^e siècle, les Buyides, princes d'une des dynasties iraniennes qui détruisirent en Iran la domination des Arabes, avaient retrouvé naturellement une vieille tradition iranienne. Ils faisaient déjà commémorer annuellement, par une sorte de semaine sainte, le massacre de la famille de Hussein à Kerbéla ; au cours de cette semaine, des

(1) Jusqu'au sixième descendant d'Alî, la plupart des sectes chiïtes sont d'accord pour reconnaître à ces héritiers naturels du gendre du prophète, cette éminente prérogative. Le sixième Imam eut deux fils : Ismâ'îl et Musa. Certains, ou Septimains, ont prétendu que l'Imâmat s'était transmis dans la descendance d'Ismâ'îl, mais d'autres Chiïtes, troublés par le fait qu'Ismâ'îl mourut avant son père, transfèrent la qualité d'Imam à son frère Musa et l'Imâmat se continua dans la descendance de ce dernier.

cortèges de pleureurs parcouraient les rues ; ces lamentations funèbres étaient une survivance de l'antiquité iranienne ; jadis, en effet, la fin tragique du héros Syâvesch, tué par les Touraniens, se célébrait périodiquement par des cérémonies analogues.

On ne peut mieux définir la structure religieuse de l'Iran et ses conséquences possibles sur le développement économique et politique de ce pays qu'en citant André Godard :

« L'Islam ayant été imposé par la conquête arabe, l'Iran s'est réfugié dans la pratique du Shî'isme qui l'a beaucoup marqué. Il a donné aux Iraniens le goût du malheur, de l'attendrissement désespéré, de la dissimulation aussi, car il fut longtemps persécuté. L'Islam a inculqué à l'Iran la résignation, le sentiment que tout est écrit, que Dieu seul est puissant, que sa volonté seule prévaudra. De tels sentiments ne poussent pas à l'action, mais souvent à la méfiance. Seuls les Musulmans sont purs et seuls les Shî'istes pratiquent la vraie religion dans laquelle Ali, le chef révérend de la Sainte Famille, est élevé à un rang presque divin. Le Shî'isme révère en chacun des descendants d'Ali des qualités extraordinaires et les sacre martyrs. »

D'un autre point de vue, et qui n'est plus doctrinal ni sentimental, le Chiisme revêt une importance exceptionnelle : il a donné naissance à un clergé qui forme un réseau serré en contact avec le peuple et dont le Pouvoir ne peut oublier la présence.

Certes, les *Mollahs* ne forment pas un bloc politique homogène. Les tendances extrémistes sont minoritaires. La grande majorité est libérale mais, d'un côté, les *Mollahs* rejoignent dans beaucoup de leurs opinions politiques le parti nationaliste, d'un autre ils constituent un frein dans l'application de certaines réformes, telle la réforme agraire, en raison des intérêts directs qu'ils ont dans le maintien du *statu quo*.

3. POLITIQUE INTÉRIEURE DE L'IRAN

Vouloir apprécier le degré de stabilité politique de l'Iran est sans doute une entreprise téméraire, si du moins l'on prétend à la certitude. Il y a, dans toute évolution politique, des données capitales que les acteurs eux-mêmes ne parviennent pas à cerner, à définir. Il est donc particulièrement difficile, pour des hommes d'une autre Nation, de tirer quelques conclusions précises d'une analyse de la situation politique. Etant à l'extérieur du champ d'action, ils y gagnent en objectivité mais il leur manque de connaître bien des fils conducteurs, quelque précautions qu'ils prennent et quelque sympathie qu'ils éprouvent pour le peuple qu'ils étudient. De plus, et ceci est dirimant, l'histoire est contingente, donc par essence imprévisible. Mais nous n'avons pas le droit de nous refuser à faire l'analyse des chances de cette stabilité politique, stabilité qui fonde en raison la coopération économique et la coopération technique. La somme de jugements conditionnels que nous présentons représente le seul savoir auquel on puisse prétendre.

Ces réserves étant faites, nous nous demanderons d'abord si l'Iran a connu, dans la dernière décennie, la stabilité politique sur laquelle nous nous interrogeons et ensuite nous analyserons les facteurs de divers ordres qui commandent l'évolution dans les années prochaines.

Il serait erroné d'apprécier l'évolution récente de l'Iran, pays de structures traditionnelles, et pays en voie de développement, en fonction des normes occidentales. Nous nous condamnerions à ne pas comprendre cette évolution et à porter un jugement faux.

D'une façon générale nous dirons que, depuis la chute du Docteur Mossadegh, l'Iran connaît une stabilité politique qui, compte tenu de tous les facteurs en cause, est assez remarquable. Certes, les gouvernements ont très souvent été changés ou remaniés. Le Général Zahedi a été remplacé par M. Hussein Ala (1955-1957), puis par le Docteur Egbal (1957-1960), par M. Emami (1960-1961), avant que le Docteur Ali Amini (1961-1962) lance sa politique réformiste et que lui succède M. Alam (1962-1963), puis M. Ali Mansour. Enfin, depuis quelques mois, M. Hoveyda assume les responsabilités gouvernementales.

On peut remarquer aussi que le sort du Parlement n'a pas été très heureux. En septembre 1960, le Gouvernement annule des élections qui viennent de se dérouler. En mai 1961, quatre mois après les élections, les deux Chambres sont dissoutes par le Gouvernement Amini qui voyait en lui une puissance dominée par les féodaux. Enfin, la valeur des élections du 17 septembre 1963, faites par 1.500.000 personnes, sur un corps électoral de 11 millions, est contestée par le Front national, par le Toudeh et par le Docteur Amini.

Enfin, et sans parler du sanglant affrontement du 28 Mordad 1953, de nombreuses manifestations et même des mouvements insurrectionnels suivis de mesures répressives ont jalonné la vie politique de l'Iran depuis plusieurs années. En 1960 par exemple, 5 militants d'extrême-gauche sont exécutés à Tabriz. Le 2 mai 1961, un instituteur est tué par la police lors d'une manifestation, ce qui déclenche une grève générale. En juin 1963, des émeutes meurtrières sont provoquées par la prédication de l'Ayatollah Khomeini, lors de la commémoration de la mort de l'Imam Hussein, petit-fils du Prophète, tué sur les ordres du Khalife Yazîd. Récemment M. Ali Mansour était assassiné.

Ce tableau pourrait paraître sombre, mais il faut remarquer que la vie politique de l'Iran — ceci est une donnée permanente de l'histoire de ce pays — est dominée par la personne du Chah-in-Chah en qui semble résider véritablement la réalité du pouvoir politique. On remarque que le souverain a pu, au cours de ces années difficiles et sans difficulté majeure, changer les équipes gouvernementales et infléchir ou modérer, quand le besoin s'en faisait sentir, sa propre politique intérieure ou extérieure. C'est ainsi qu'ayant appelé au pouvoir, en 1961, le Docteur Ali Amini et une équipe d'anciens révolutionnaires devenus réformistes, il a su ensuite écarter du pouvoir cette équipe radicale, appeler M. Alam et limiter, provisoirement sans doute, l'étendue de certaines réformes, telle la réforme agraire.

Mais surtout, ce qui pourrait être la chance de stabilité politique de l'Iran, c'est la résolution du souverain à tenir compte des aspirations du peuple iranien et à promouvoir les réformes qui, incontestablement, seront bénéfiques pour l'Iran. Cet esprit réformiste, s'il suscite au souverain, comme il est normal, des ennemis chez les conservateurs et chez les progressistes, a sans doute été malgré tout et sera, sans doute, dans les années qui viennent, un élément de stabilité en empêchant l'aggravation de certaines tensions.

Pour se maintenir, le pouvoir doit en effet accepter et favoriser une profonde évolution économique et sociale. Si cette évolution ne se faisait pas, il y aurait peu de chance pour qu'à moyen terme la stabilité politique de l'Iran puisse être maintenue.

Le problème, d'ailleurs, n'est pas spécial à ce pays ; il se pose à beaucoup d'autres pays sous-développés dont les structures sociales ne permettent pas le « démarrage » et une croissance économique « auto-entretenu ». La question est de savoir si cette voie moyenne, progressive, lente, peut satisfaire ceux que l'espérance a abandonnés et dont l'impatience naît d'une longue misère, tandis que les réformes elles-mêmes provoquent l'ire de ceux qu'elles lèsent dans leurs intérêts.

Peut-on faire en Iran l'économie d'un bouleversement sanglant, analogue à celui qu'a connu la France en 1789, en procédant à une « évolution en douceur » ou, comme l'on dit à Téhéran, une « révolution blanche » ? Les chances d'une politique réformatrice dépendent d'un certain nombre de facteurs. Il faut que cette politique soit effectivement soutenue par un groupe d'hommes compétents et décidés ; il faut aussi qu'elle s'incarne en un chef. Cette double condition semblait réalisée en Iran ; le Chah, comme nous l'avons dit, semble acquis à une politique réformatrice et le Docteur Amini a lancé cette offensive avec une équipe qui avait un important crédit auprès du peuple.

M. Darakhchach, Ministre de l'Education Nationale, était candidat du parti Toudeh aux élections organisées par le Docteur Mossadegh. M. Alamouti, Ministre de la Justice, était ancien Secrétaire général du Toudeh et avait voté contre l'accord sur le consortium pétrolier. M. Farivar, ancien membre du Toudeh, était l'homme de la lutte en faveur d'une politique neutraliste. Enfin, M. Hassan Arsandjani, Ministre de l'Agriculture, portait l'auréole de l'opposant.

Le Chah disposait donc, pour mener à bien sa politique réformatrice, d'une équipe ayant du crédit auprès des milieux nationalistes de gauche et neutralistes.

Cependant, pour qu'une politique réformatrice soit viable, il faut qu'elle soit soutenue par une « classe » et l'on peut se demander dans quelle mesure il n'y a pas contradiction dans les termes, entre le caractère monarchique du régime, c'est-à-dire en un certain sens nécessairement conservateur, et ses ambitions réformatrices. Sur quel

groupe social le Chah peut-il s'appuyer effectivement pour lutter contre les intérêts acquis ? Sur celui qui naîtra de la redistribution des terres, c'est-à-dire une classe de paysans aisés, propriétaires de leur capital et satisfaits de leur sort ? Mais il n'existe pas encore ! Sur la classe des grands propriétaires fonciers et sur l'élite qui lui est rattachée, de près ou de loin ? Mais ce sont ses intérêts qui seront lésés. Sur l'Armée restée loyale, c'est-à-dire la force au service d'un droit à naître, mais toujours tentée de maintenir l'ordre établi, ne serait-ce qu'en raison des attaches personnelles de ses chefs avec la classe dirigeante ?

L'armée paraît être la seule sauvegarde du pouvoir impérial en un temps où se creuse un vide ; où, les effets des réformes et les réalisations elles-mêmes se faisant attendre, le premier résultat est surtout de jeter à bas d'anciennes structures qu'aucun cadre nouveau ne remplit.

L'armée a montré son loyalisme au moment des troubles du mois de juin : plusieurs centaines de tués et un chiffre plusieurs fois supérieur de blessés, 500 arrestations, le Gouvernement impuisant, le Roi isolé, mais elle, rempart du pouvoir et arbitre de la situation, soumise à des tentations qu'il vaut mieux ne plus renouveler.

Les chances d'une politique réformatrice en Iran ce serait donc le Chah, son prestige, sa volonté appuyés par le loyalisme de l'armée. Ce pourrait être aussi et ce devrait être, si les hommes étaient lucides, le sentiment existant déjà, mais plus largement répandu dans les classes dirigeantes, que cette politique réformatrice est la seule chance pour l'Iran de ne pas tomber sous le régime auquel s'est confiée l'U. R. S. S. dont la frontière avec l'Iran s'étend sur plus de 2.500 kilomètres et pèse ainsi de tout son poids sur l'avenir du pays.

Mais ces atouts ne pourront être utilisés d'une façon efficace que si la politique réformatrice donne des résultats positifs dans un temps suffisamment court pour que ses avantages apparaissent au grand jour et qu'elle trouve, dans une partie importante et influente du corps social, un soutien efficace qui équilibre le poids du mécontentement et des rancœurs. Pour cela, il faut qu'elle soit *techniquement* bien exécutée, ce qui suppose un cadre réglementaire, une préparation psychologique, des experts, des administrateurs qui contrôlent son application à tous les stades et aussi un certain temps de maturation politique.

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la réforme agraire, pour laquelle les problèmes de crédits et de personnel sont aussi importants que les problèmes politiques. Il faut, en particulier, que les coopératives destinées à assumer le rôle économique tenu auparavant par les propriétaires fonciers soient mises en place avec leurs moyens financiers, leurs techniciens et leurs matériels modernes.

Sur le plan politique, les difficultés principales de la réforme agraire résident dans le fait que ceux qu'elle lèse, les féodaux, sont encore personnages puissants, quand ses bénéficiaires ne sont pas en mesure d'en tirer tous les fruits et de se constituer en une classe puissante, une sorte de bourgeoisie rurale progressiste, prête à prendre la relève et à défendre le régime qui lui a donné ses chances et ses privilèges.

Le problème consiste à savoir comment et dans quel temps élargir les assises de cette nouvelle classe sur laquelle le Gouvernement entend prendre un appui politique pendant que les latifundistes conservent encore un pouvoir économique et politique important. Cette difficulté est d'autant plus grande que les incidences sur les rendements économiques de toute mesure économique d'inspiration socialiste ou même seulement sociale, sont le plus souvent, à court et quelquefois à moyen terme, assez ou même très mauvaises.

Enfin, une réforme agraire ne peut être réalisée avec aisance que dans le cadre d'une économie en voie de développement. Si les effets de mécontentement qu'elle peut provoquer s'ajoutaient à ceux de la récession ou de la stagnation la réforme agraire serait vouée à l'échec. Un climat social d'expansion est favorable à une évolution des structures, ne serait-ce que par les possibilités qui s'offrent de reconversion des fortunes et d'utilisation des compétences nouvelles. Mais le problème est plus difficile à résoudre dans le cas d'une économie en stagnation ou en récession, ce qui est, ou du moins a récemment été le cas de l'Iran. La conjonction des mécontentements d'origines différentes (réforme agraire, récession) peut provoquer des troubles qui vont jusqu'à la révolution.

A cet égard, on doit dire que l'Iran dispose d'une chance que beaucoup de pays sous-développés lui envieraient : le pétrole comme source de revenus d'Etat pour indemniser les propriétaires et, par conséquent, pour faire une réforme de type conservateur. Nous avons vu qu'en Iran les redevances pétrolières représentaient une

part très importante des recettes du budget ordinaire et du budget du Plan. D'un autre côté, d'après les chiffres iraniens, le prix des terres expropriées n'est pas très élevé. Il en résulte qu'une réforme agraire est possible en Iran, alors qu'elle est impossible, sans véritable révolution sociale dans beaucoup d'autres pays sous-développés.

Enfin, pour qu'une politique réformatrice soit applicable et fructueuse, il faut qu'elle ne soit pas contrariée par des traditions, des attitudes religieuses. Or, en Iran, et c'est peut-être sur ce point que la difficulté est la plus grande, le problème économique et social du développement se complique de facteurs religieux. Le clergé chiite soutient les propriétaires fonciers. Cette alliance du clergé musulman et des grands propriétaires peut s'expliquer en partie par l'existence de *latifundia* ecclésiastiques. Mais, d'une façon plus générale, dans un pays sous-développé d'économie traditionnelle, de structure sociale dualiste, il n'est pas étonnant d'avoir à constater cette rencontre. Les conditions d'évolution des esprits sont mauvaises.

Nous avons aussi à nous demander si la pensée même de l'Islam est favorable ou non au développement. Il faut dire que, dans son état actuel, l'Islam est probablement une des causes de l'insuffisant développement d'un certain nombre de pays. Mais, plus généralement, ce sont les données du problème religieux qui commandent en définitive le développement économique d'un pays.

Il n'y a pas si longtemps, la France a connu les mêmes difficultés : à la fin du XVIII^e siècle, c'est-à-dire hier, les régions de l'Ouest n'ont pas admis les idées qui s'imposaient à Paris, préparaient la Révolution Française et, avec elle, le développement économique de la France au XIX^e siècle. Dans d'autres régions du globe, en particulier dans toute l'Amérique latine, un certain catholicisme ibérique est certainement une des causes fondamentales du sous-développement.

On peut avancer que la religion quelle qu'elle soit, s'accommode fort bien des structures traditionnelles et a quelque tendance à les défendre quand, s'y adaptant, son clergé s'est définitivement fixé sur elles.

L'entreprise de laïcisation de l'Etat que mène le souverain est donc probablement fructueuse pour l'Iran et gage de stabilité politique.

Un dernier élément doit être pris en considération : la turbulence de la jeunesse universitaire. Il n'est pas étonnant que les milieux les plus évolués de la jeunesse universitaire veuillent renverser l'ordre établi, considéré sans doute par eux comme non susceptible d'une réforme en profondeur.

La générosité et l'esprit de violence ont toujours animé, dans tous les pays du monde, la jeunesse universitaire ; mais peut-être a-t-elle aussi le sentiment qu'on ne modifie pas par « le haut » une structure qui a sa logique et que la « révolution » ne descend pas les degrés du pouvoir. Peut-être a-t-elle raison quand elle pense que ce sont les assises de la construction qui doivent être ébranlées et que le mouvement doit venir du bas, de la masse.

Il faut lui donner tort et la prendre de vitesse puisque le mouvement est l'apanage de son âge. La jeunesse universitaire attend peu d'une économie de type traditionnel car les perspectives qu'elle lui offre pour l'utilisation de ses compétences sont étroites. Il faut que le développement économique soit suffisant pour que sa colère soit sans objet, et nous avons vu, sur la base d'un certain nombre de statistiques, que ce développement était possible. La jeunesse universitaire pense que même si la volonté du monarque est très forte et son action continue, il est peu probable qu'il puisse s'évader du système politique dont il est la clef de voûte pour avoir des chances suffisantes de l'infléchir, de le modifier sérieusement. Il faut lui donner tort car elle sait que les six points de la « révolution blanche » vont dans le sens des intérêts de l'Iran et qu'elle ne saurait faire mieux que d'appliquer les réformes approuvées par le référendum du 26 janvier.

En définitive, sans qu'aucune conclusion possible puisse être donnée à la question de savoir si la stabilité politique de l'Iran sera maintenue, on peut admettre que cet équilibre est possible à certaines conditions et parier sur une évolution favorable de la politique intérieure iranienne.

Problème agricole et réforme foncière.

Sur une superficie de 1.650.000 kilomètres carrés, on estime à 6 millions le nombre des hectares cultivés. Les terres arables représentent 10 % du territoire ; 1/8 de cette étendue est irriguée. Le pays est essentiellement agricole : 82 % des habitants vivent dans les campagnes. L'importance de l'agriculture a été, à juste

titre, reconnue par les autorités lors de l'élaboration des Plans. Pour le Plan septennal qui couvre la période s'étendant de septembre 1962 à mars 1968, le Gouvernement doit investir 145 milliards de rials (1) sur lesquels 24,3 % sont réservés à l'agriculture et à l'irrigation.

Pour l'année 1963-1964 et sur un total de 23.970.000 rials de dépenses d'exécution du Plan, 7.384.000, soit 30,5 %, sont affectés à l'agriculture et à l'irrigation. Sur cette somme, 900 millions sont réservés à la dotation en capital des coopératives et 300 millions à la recherche des eaux souterraines.

L'évolution des indices de la production agricole est assez satisfaisant, même compte tenu de l'augmentation de la population. Sur la base 100, pour la moyenne des années 1952-1953 à 1956-1957, l'indice des produits alimentaires était de 109 en 1956-1957 et 114 en 1960-1961 ; pour l'ensemble des produits agricoles, cet indice était, pour ces deux années, 109 et 115. Cependant, le revenu moyen des paysans est très faible. On a estimé que ce revenu, pour une famille paysanne (5 à 10 personnes) atteint, dans la plupart des cas, le chiffre de 250 F par an, les plus déshérités gagnant 50 F seulement (2).

Selon une récente étude des Nations Unies, mentionnée récemment dans un grand quotidien, « la consommation de calories par tête, la plus basse dans l'ensemble du Moyen-Orient, s'élève à 1.800 contre 2.500 en Egypte où la misère du fellah est pourtant proverbiale ». « Rien d'étonnant, dès lors », ajoute-t-on « si dans les campagnes un enfant sur deux meurt en bas âge et si l'espérance de vie ne dépasse pas le seuil des 28 ans ».

La structure foncière est-elle responsable de cet état de choses ? Il serait certainement injuste de lui attribuer intégralement la responsabilité de cette misère car, en définitive, ce qui compte avant tout c'est la technique agricole, la valeur des façons culturales, l'irrigation, bref, toute une série de facteurs qui ne dépendent pas, directement au moins, de la structure agraire, et cette structure est probablement beaucoup plus nocive pour le développement économique et politique de l'Iran, en général, que pour la production agricole et le niveau de vie paysan eux-mêmes.

(1) Sur un total de 310 milliards :

Investissements gouvernementaux	145 milliards.
Investissements privés dans l'industrie et les autres activités économiques.	135 milliards.
Société iranienne des pétroles.....	10 milliards.
Municipalités	20 milliards.

(2) Le revenu moyen *per capita* est pour toute la population iranienne de 185 \$.

D'après une enquête effectuée en 1956 et à laquelle notre Conseiller commercial en Iran fait référence (1), il y aurait en Iran 39.406 villages dont 9.239 appartenant à un seul propriétaire, 4.330 dont environ 10 propriétaires se partagent la propriété, 16.522 dont le statut était déjà celui de la petite propriété, 812 appartenant à la couronne, 713 appartenant aux fondations religieuses, 1.144 à l'Etat, 605 à des propriétaires de plusieurs catégories, et 205 au statut juridique non précisé.

Un rapport de l'O. N. U. avait indiqué, en 1955, que 85 % des terres cultivables appartenaient aux féodaux, à la couronne, à l'Etat et aux Waqfs (biens Habous).

En novembre 1962, le Ministre iranien de l'Agriculture donnait la répartition suivante :

33.000 villages aux grands propriétaires ;
6.000 aux Waqfs ;
4.000 à la couronne et à l'Etat ;
15.000 aux paysans aisés,
soit un total de 58.000 villages.

Ces chiffres ne concordent pas, mais ils disent les uns et les autres l'existence de latifundia et de minifundia, dont on sait qu'ils sont deux formes de propriétés et d'exploitations peu propices au développement économique.

On estime que 60 % des paysans ne possédaient pas de terres, que 33 % avaient moins de 3 hectares et que 1 % seulement était propriétaire de plus de 20 hectares.

La réforme foncière est un des éléments majeurs de la politique réformatrice du Chah. Quels en ont été les principes et quels en sont les résultats ?

La réforme foncière iranienne n'est pas révolutionnaire ; le transfert de propriétés s'effectue, en effet, par l'intermédiaire de l'Etat qui achète les terres aux propriétaires contre indemnisation et les vend aux métayers. De plus, le propriétaire conservait un village, et, en fait, cédait à des parents ou enfants plusieurs villages dont les métayers auraient pu devenir propriétaires.

Une telle réforme de caractère *conservateur* est normalement très coûteuse pour les finances publiques. Cependant, d'après le

(1) Bulletin d'informations économiques mai-juin 1963.

rapport du Conseiller commercial, qui lui-même se réfère à des sources officielles, la valeur totale des villages en cours de répartition ne serait que de 3.240 millions de rials pour 147.967 familles paysannes ayant, à l'époque, bénéficié du partage des terres, ce qui ferait 22.000 rials par famille ou encore 143.000 anciens francs.

A ce prix, une réforme agraire même de type conservateur ne serait pas très difficile.

Notons encore que le montant des redevances pétrolières est, pour 1963, de 25 milliards. L'Iran dispose donc d'un atout considérable pour réussir sa réforme agraire si la volonté du Pouvoir ne faiblit pas.

Le système utilisé n'est d'ailleurs pas dommageable pour les finances publiques iraniennes bien que les propriétaires soient indemnisés — par des bons d'Etat amortissables en dix ans — puisque les terres sont revendues aux métayers à des prix légèrement plus élevés, le règlement s'effectuant en quinze années. Le problème est donc de trésorerie. Grâce aux ressources provenant du pétrole, il devrait pouvoir être assez aisément réglé. L'Iran est, à l'égard de sa réforme foncière, dans une situation très différente de celle de beaucoup de pays sous-développés dans lesquels l'impécuniosité de l'Etat ne permet pas d'envisager une indemnisation.

Si nous considérons maintenant les conditions d'exploitation agricole nous remarquons que les modalités de la réforme ont une incidence défavorable. La réforme agraire, en effet, n'a pas supprimé la rente de la terre puisque les paysans paient la terre dont ils deviennent propriétaires ; les charges foncières pèsent donc sur l'exploitation pendant tout le temps de l'amortissement et cette charge est à l'origine de l'endettement de beaucoup de nouveaux propriétaires.

Quels sont les résultats, actuellement, des efforts entrepris par le Pouvoir ?

Les autorités iraniennes ont indiqué, à la fin du mois d'octobre 1963, qu'au total 9.049 villages avaient été rachetés et redistribués : 8.042 pris aux grands propriétaires, 318 à l'Etat et 889 à la fondation Pahlawi (biens de la couronne). En fin de compte, la réforme ne doit toucher que 10.000 villages environ. Ces chiffres accusent un certain progrès par rapport à ceux que notre conseiller commercial publiait le 1^{er} juillet 1963 et qui avaient été établis par le

Ministère de l'Agriculture pour la période du 1^{er} janvier 1962 au 20 mai 1963 :

Nombre de villages rachetés (partiellement ou entièrement) : 4.818 ;

Nombre de villages partagés (partiellement ou entièrement) : 3.236 ;

Nombre de familles paysannes ayant bénéficié du partage des terres : 147.967 ;

Nombre total des personnes appartenant à ces familles : 753.282 ;

Valeur totale des villages en cours de répartition : 3.240 millions 163.027 rials ;

Versements effectués aux propriétaires au titre de la première échéance : 338.135.635 rials ;

Nombre des sociétés coopératives : 1.664 ;

Nombre des membres de ces sociétés : 159.123 ;

Capitaux de ces sociétés : 159.468.382 rials.

L'insuffisance de la réforme agraire, certaines de ses modalités, ne sont pas étrangères aux troubles du mois de juin 1963 (marche effectuée sur deux agglomérations secondaires : Karadj et Varamine par les paysans des campagnes environnantes). Faisant un pas de plus en avant, le Gouvernement promulgua au mois de février 1963 une loi complémentaire obligeant les propriétaires d'un village de retenir uniquement 30 à 200 hectares de leurs terres, selon la fertilité du sol, l'excédent devant être réparti parmi les métayers soit par un bail de location de longue durée, soit par un acte de vente.

Une réforme agraire radicale présente pour le Gouvernement des dangers certains. La réaction des propriétaires fonciers lésés par la réforme s'ajoutant au mécontentement d'un monde paysan qui ne saurait être pleinement satisfait par une réforme dont il ne pourra, dans le meilleur des cas, retirer le fruit que dans un délai assez long, constitue pour le pouvoir un danger permanent qui ne lui laisse qu'une faible marge de manœuvre.

En conclusion, nous dirons que si on analyse la notion même de réforme agraire, on s'aperçoit que ce sont les *innovations techniques* introduites par le capital — ou par des organismes qui en joueraient le rôle — qui sont d'importance vitale. Ce sont ces

innovations techniques, et elles seules, qui permettent une augmentation des rendements grâce à un travail intensif et, par là, une augmentation du niveau de vie des paysans comme de l'ensemble de l'Iran.

Une réforme agraire n'aura de valeur économique que si elle permet, éventuellement par une transformation radicale des structures de la propriété et de l'exploitation, d'investir dans le processus de production agricole le maximum de capital d'exploitation compatible avec la valeur des terres arables, les compétences techniques des hommes et l'état des marchés agricoles ; si elle permet d'obtenir du travail humain associé au capital foncier et au capital d'exploitation le plus haut rendement. Mais la transformation des structures n'est, en définitive, qu'un moyen. Ce qui compte, c'est l'augmentation des rendements par une augmentation des quantités d'engrais consommés, par l'emploi de semences sélectionnées, d'un outillage moderne et de façons culturales perfectionnées. L'accent doit être mis sur la productivité et sur la technique. Une véritable réforme agraire, ce doit être avant tout une révolution agricole, une révolution technologique qui suppose d'énormes capitaux, un grand nombre d'hommes compétents : ingénieurs agronomes, vulgarisateurs, conseillers agricoles et, enfin, beaucoup d'efforts au stade de l'exécution.

Le grand propriétaire jouait, sur le plan technique et économique, un rôle capital. Il entretenait les ouvrages d'intérêt général tels les canaux d'irrigation (kanats). Sur le plan financier aussi, grâce aux avances d'argent, aux fournitures d'engrais et de semences, grâce aussi à la mise à la disposition des paysans qui n'en possédaient pas, d'animaux de trait. Sur le plan économique, son rôle s'étendait à la commercialisation des produits de la terre. Ces multiples fonctions devront être remplies par des organismes compétents, financièrement et techniquement équipés : les coopératives. La loi de réforme agraire a prévu la mise en place de ces coopératives mais leur nombre : 1.664 en mai 1963, semble très insuffisant puisque, à la même date, le nombre des villages rachetés était de 4.818 et celui des villages partagés de 3236. On voit par là que le problème de la réforme agraire en Iran, comme dans beaucoup d'autres pays en voie de développement, n'est pas aussi simple qu'il paraît et, surtout, qu'il ne s'analyse pas seulement en termes de justice sociale. Il s'agit avant tout d'un problème économique et politique qui engage l'avenir du pays.

4. ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La ligne générale de la politique extérieure de l'Iran semble dépendre à toute époque de la situation géographique de ce pays et, aussi, dans les temps modernes, de l'existence de gisements pétroliers très importants. L'Iran est situé sur la route de l'Inde, sur les voies terrestre et maritime de l'Asie. Avec le monde communiste, il a une frontière commune de 2.500 kilomètres. C'est une zone de passage, de rencontre et, par conséquent, de lutte. Par les victoires du Granique (juin 334), d'Issus (333) et de Gaugamèles (près d'Arbèles sur la rive gauche du Tigre) en 331, Alexandre se rend maître de l'Iran, s'empare de Suse et de Persépolis qu'il incendie en 331, puis s'avance en Afghanistan et aux Indes par la vallée du Kaboul et le Pendjab en 329-326. Au VII^e siècle après J.-C. (637-642) Omar conquiert toute la Perse qui doit abandonner sa religion devant l'Islam. En 1218, à la tête des Tartares mongols des steppes de l'Amour, Gengis Khan, devenu le « Grand Khan » se rue sur une civilisation raffinée et, à partir de 1231, tout l'Iran actuel doit reconnaître la domination mongole. Entre 1381 et 1386, Tîmûr Lang, Tartare turc et musulman (nous l'appellerions aujourd'hui un turkmène) qui avait éliminé tous ses rivaux et s'était rendu maître du royaume de Transoxiane s'empare de Hérat, d'Ispahan, de Chiraz, de Tauris, de Bagdad. En 1386, Ispahan est prise d'assaut et ses habitants massacrés. Shîrâz et Baghdâd sont prises.

Terre d'invasion, l'Iran est aussi terre de résurrection nationale.

En 247 avant J.-C., année de l'avènement de Seleucos, un jeune chef parthe, Arsakès, crée une sorte de mouvement nationaliste contre les Grecs et fonde à son tour une dynastie nouvelle. Plus tard le mouvement religieux chiite est étroitement lié au développement du sentiment national. Il y a plus : au X^e siècle, les Sâmânides qui règnent en Perse orientale, persans et musulmans de fraîche date, luttent pour une Perse indépendante, musulmane ou non, mais libérée des Arabes (1). En Perse occidentale, la famille des Bûyides se constitue un royaume dès 935. Le plus illustre souverain de cette famille, Azod al-Dawlé (949-982), fut nommé Sultan, puis Roi et, enfin Roi des Rois. Les khalîfes de

(1) La langue persane étant seule parlée à leur cour de Boukhara et les poètes évitaient les mots arabes.

Bagdad devinrent simplement les chefs spirituels des Musulmans sunnites et n'eurent plus aucun pouvoir temporel sur les territoires persans de l'Ouest dont la capitale était Chiraz. En l'an 1000, les Arabes sont pratiquement refoulés dans les régions qu'ils occupaient avant la conquête islamique.

De la même façon, après la conquête mongole, Hûlagû (1256-1265), nommé Khan local, c'est-à-dire roi d'Iran, et les Gengiskhanides qui pourtant restent bouddhistes, s'adaptent très vite à la civilisation persane et deviennent véritables princes iraniens. Avec le Khan Ghâzân (1295-1304), la dynastie mongole est définitivement iranisée. Ghâzân adopte l'islamisme, rendant au chiisme son allure de religion d'Etat.

L'histoire des Timourides témoigne de la même extraordinaire capacité de la civilisation iranienne d'attirer ses conquérants et de les séduire. Les fils de Tamerlan (en turc, Timourlenk) sont acquis à la civilisation iranienne. La Perse mongole, siège d'une activité commerciale intense et placée une fois encore entre l'Occident, l'Inde et la Chine, était le véritable « Empire du Milieu ».

Sous l'un d'eux, Shâh Rukh (1405-1447), un des fils cadets du conquérant et qui avait reçu en partage l'Iran oriental, Hérât et Samarkande voient la renaissance des Lettres et de l'Art persans (notamment de la miniature) — renaissance qui devait émigrer au *xvi*^e siècle vers Tauris et Ispahan chez les Shâhs Safawides — et la création d'une littérature turque locale, la littérature turque-djaghataï en grande partie inspirée par les modèles persans.

L'analyse de ces moments fondamentaux de l'Histoire iranienne montre que l'Iran est un creuset où se fondent les apports étrangers les plus divers et où se crée une civilisation originale soutenue par une constante volonté d'indépendance et de personnalité nationale. Nous pouvons vérifier cette idée en examinant successivement les solidarités ethniques ou religieuses de l'Iran avec certains autres pays et son attitude à l'égard des forces qu'exercent sur lui les puissances dominantes du monde.

Par l'Islam, l'Iran est apparenté aux pays arabes, par sa composition ethnique il est proche de l'Occident et de certains pays d'Orient, musulmans mais de race aryenne, l'Afghanistan et le Pakistan. Cette dualité explique l'attitude du Persan à l'égard de l'Arabe,

attitude née d'un sentiment de supériorité, et la politique ambiguë de l'Iran à l'égard des pays arabes. Si la thèse officielle iranienne est celle de la fraternité et de l'entente, la crainte est grande à Téhéran des rêves d'hégémonie nassérienne sur les principautés côtières du golfe Persique. Ceci explique la lutte du Gouvernement de Téhéran contre les accords du Caire signés en avril 1963 qui contenaient en germe une menace d'hégémonie égyptienne sur le Moyen-Orient. Ceci explique également la reconnaissance *de facto* de l'Etat d'Israël en 1950 et les bonnes relations que l'Iran entretient avec ce pays, le projet d'union des pays aryens de la région (Iran, Pakistan, Afghanistan) qui serait de nature à équilibrer une éventuelle fédération arabe, enfin les efforts efficaces de l'Iran en vue du rétablissement des relations entre l'Afghanistan et le Pakistan qui les avaient rompues en 1961. L'évolution des relations entre l'Iran et l'Irak pâtit de la même insuffisance des solidarités ethniques et religieuses. A cela s'ajoutent des litiges frontaliers. L'irréductibilité irakienne dans la province du Khouzistan comme la présence en territoire irakien d'une minorité kurde (1) sont, avec d'autres raisons de caractère économique, des sources de difficultés entre les deux pays dont la solidarité musulmane devrait être d'autant plus forte qu'il existe en Irak une importante communauté chiite (2). Notons encore, dans le même ordre d'idées, la reconnaissance par l'Iran du Koweït à la suite de laquelle les relations diplomatiques irano-irakiennes avaient été ramenées au niveau des chargés d'affaires. Si, depuis le 14 août 1963, les deux pays ont annoncé la reprise au niveau des ambassadeurs de leurs relations diplomatiques, si un accord est intervenu sur le gisement de Khanekin et si, d'une façon générale, on observe une attitude plus favorable de l'Iran à l'égard de l'Irak depuis que la mise en application de l'Accord du Caire paraît être définitivement écartée, il n'en est pas moins certain que les solidarités religieuses et régionales sont assez faibles. Il s'agit surtout pour l'Iran de soutenir le Baath anti-nassérien installé à Bagdad et pour l'Irak d'amener l'Iran à ne point gêner son action contre les Kurdes de Barzani. Un témoignage de cet état d'esprit en même temps que des bonnes dispositions de l'Iran à l'égard de la France a été donné au cours de l'affaire algérienne. L'Iran ne nous a pas gêné, il n'a pas reconnu le G. P. R. A. et, s'il a été amené parfois à prendre position contre notre pays, ce fut toujours d'une façon modérée.

(1) Les membres des tribus kurdes descendent directement des anciens Mèdes et sont, de ce fait, facilement considérés en Iran comme des Persans authentiques.

(2) Le tiers de la population environ.

Les solidarités régionales, ethniques et religieuses dans lesquelles l'Iran est engagé ne signifient pas pour lui absorption dans un ensemble, aliénation de sa personnalité. Peut-être l'Iran tient-il de leur complexité, voire de leur opposition, comme aussi d'un passé glorieux et d'une civilisation longuement et lentement affinée, sa volonté d'indépendance et ce caractère de non appartenance aux mondes qui se croisent en lui. Si les solidarités qui le constituent n'entament pas sa personnalité, à plus forte raison en est-il des forces extérieures si puissantes soient-elles qui s'exercent sur lui : l'Occident d'une part, l'U. R. S. S. d'autre part.

*
* *

Avant la dernière guerre mondiale la principale puissance occidentale présente en Iran était la Grande-Bretagne. C'est elle qui s'opposait à l'influence russe. Rappelons que le 28 mai 1901, un prospecteur anglo-australien, William Knox d'Arcy, obtient du chah la concession de l'exploitation de pétrole dans toute la Perse (sauf les provinces caspiennes et le Khorassan) pour soixante ans et que, le 14 avril 1909, sur l'insistance de l'Amirauté britannique se crée l'Anglo-Persian Oil Company. Rappelons aussi la convention anglo-russe du 30 août 1907 sur la question asiatique : les deux puissances garantissent l'indépendance du territoire persan et le partagent en zones d'influence. La zone russe comprenait tout ce qui est au Nord d'une ligne allant de Kasr-i-Chirin sur la frontière turque jusqu'à Khakh sur la frontière afghane en passant par Ispahan et Yezd. L'Angleterre se réservait le Sud-Est, de Bander Abbas à Khazik par Kirman et Birdjand. Les deux zones d'influence étaient séparées par une zone neutre où se trouvait déjà la concession anglaise des pétroles.

En 1941, Anglais et Russes pénètrent en Perse, l'Empereur abdique au profit de son fils Mohamed. En 1943, à la Conférence de Téhéran, Churchill, Roosevelt et Staline signent une déclaration garantissant l'indépendance et l'intégrité de l'Iran.

Depuis ce moment et plus encore après la nationalisation en mars 1951 par le Gouvernement Mossadegh de l'industrie du pétrole, suivie en 1954 de l'accord créant un consortium international, la force occidentale qui fait équilibre à la puissance russe est celle des Etats-Unis. Pour des raisons idéologiques mais aussi dans un

intérêt stratégique qui va peut-être s'affaiblissant (1) les Etats-Unis ont apporté et continuent d'apporter à l'Iran une aide extrêmement importante. L'assistance des Etats-Unis a atteint son apogée entre les années 1955 marquée par l'adhésion de l'Iran au pacte de Bagdad et 1958, date à laquelle l'administration américaine a commencé de se voir critiquer pour certaines des modalités de sa politique d'aide à l'étranger. Pour la période 1955-1959, les dons de caractère civil, à l'exclusion des prêts et de l'assistance militaire, se sont montés à 1 milliard 100 millions de dollars. Si l'importance et les modalités de l'aide américaine ont été modifiées, il n'en reste pas moins que l'effort fourni par les Etats-Unis est considérable. L'assistance financière et technique prévue pour 1963 s'élève à 74 millions de dollars, l'assistance militaire à 70 millions de dollars, soit au total 144 millions de dollars ou 6.800 millions de rials (2). Rappelons, enfin le lien étroit qui unit l'Iran aux Etats-Unis sur le plan politique et militaire depuis le traité bilatéral de défense signé le 5 mars 1959.

En face de la puissance américaine se dresse la puissance russe. L'analyse des relations entre l'Iran et la Russie depuis la Conférence de Téhéran (3) fait apparaître deux phases : la première période, la plus longue puisqu'elle s'étend jusqu'en 1961, est une période de tension. Le 13 novembre 1945, le Kurdistan et l'Azerbaïdjan se soulèvent. Les troupes gouvernementales sont arrêtées par les troupes soviétiques à Kazvin. Les démocrates d'Azerbaïdjan s'emparent de Zindjan, puis de Tabriz. Un parlement local est constitué, M. Pichevary est nommé président du conseil et une proclamation d'autonomie est répandue partout. Le Gouvernement persan accuse l'U. R. S. S. de provoquer ces troubles et s'adresse à l'O. N. U. En janvier 1946, Ghavam Saltaneh, Président du Conseil persan, se rend à Moscou et engage des négociations directes. Le 2 mars 1946,

(1) En fonction de la portée croissante des engins et de la mise au point des sous-marins lance-fusées.

(2) L'aide américaine comprend actuellement :

1° Une aide militaire consistant d'une part dans l'équipement de l'armée et de la gendarmerie, d'autre part dans l'organisation d'un service du génie composé d'ingénieurs américains qui assurent avec une aide iranienne en matériaux et en main-d'œuvre la construction de bâtiments destinés à l'armée ;

2° Une assistance économique et technique accordée dans le cadre du point IV ;

3° Des prêts à faible intérêt accordés après approbation par la banque internationale, le remboursement étant garanti en priorité sur les revenus du pétrole ;

4° La part prise par les Etats-Unis dans le financement de certains travaux, routiers notamment, effectués dans le cadre du Cento ;

5° L'assistance indirecte apportée à l'Iran par le canal de la contribution américaine aux organismes internationaux. Notons, à ce sujet, que l'Iran est le deuxième ou troisième bénéficiaire suivant les années, après l'Inde et quelquefois le Pakistan, de l'aide accordée par les organismes internationaux.

(3) Du 28 novembre au 1^{er} décembre 1943. Rappelons qu'en septembre 1943 la Perse déclare la guerre à l'Allemagne et devient la 33^e des Nations unies.

le délai maximum d'évacuation est révolu, le 17 mars Ghavam Saltaneh s'adresse au Conseil de Sécurité ; les troupes soviétiques évacuent le Nord de la Perse, les troupes persannes réoccupent l'Azerbaïdjan. Cette période est aussi celle de la création de l'éphémère République kurde de Mahabad, en 1945, et de soutien par l'U. R. S. S. du parti Toudeh. La tension atteint son point culminant avec l'adhésion de l'Iran au Pacte de Bagdad, l'accord militaire signé en 1959 avec les U. S. A. et la rupture des négociations engagées cette même année avec la mission Sémionov.

Depuis quelque temps la situation a beaucoup changé ; d'une part, l'Iran s'est efforcé de ménager son puissant voisin du Nord. Déjà le Cabinet Amini avait déclaré qu'il n'admettrait pas l'installation de bases atomiques américaines sur le territoire persan ; par un échange de note en date du 15 septembre 1963, le Gouvernement de M. Alam a pris l'engagement de ne pas permettre sur son territoire la création de bases étrangères pour fusées. D'autre part, le 30 mai 1963, un protocole commercial irano-soviétique était signé pour la période du 1^{er} avril 1963 au 31 mars 1964, qui prévoyait une augmentation moyenne de 10 % des contingents de l'accord commercial. Enfin, la détente permettait l'établissement de projets de coopération technique ; un accord signé le 27 juillet 1963 prévoit la construction à frais communs de deux barrages sur les rivières frontières : l'Araxe et l'Atrak, la construction en Iran de onze silos à grains et la modernisation, avec l'aide de techniciens soviétiques, des installations et des procédés de la Société nationale des pêcheries qui a le monopole de la production du caviar. Il est prévu que l'ensemble de ces travaux sera financé à parts égales par chacun des deux pays, l'U. R. S. S. accordant toutefois à l'Iran, pour l'aider à faire face à ses obligations, des fournitures de matériel à crédit d'une valeur de 35 millions de roubles portant intérêt à 3,6 % et dont l'amortissement commencera seulement au bout d'une dizaine d'années.

Dans sa seconde phase, la politique de l'U. R. S. S. à l'égard de l'Iran n'est donc plus subversive. Pratiquement, grâce aux accords de coopération, elle tendrait au même but que la politique occidentale : le développement économique et la consolidation politique de l'Iran. Pour lutter contre le danger intérieur communiste, le Chah poursuit la réalisation de sa politique réformatrice mais pour mener à bien cette politique, qui soulève une opposition violente de la droite conservatrice, le Chah doit réduire la force de l'oppo-

sition de gauche et pour cela obtenir l'atténuation sinon l'abandon de l'appui que le Toudeh et parfois le Front national cherchaient traditionnellement de l'autre côté de la frontière. Réciproquement, l'Iran pourra d'autant plus facilement améliorer ses rapports avec l'U. R. S. S. que sa politique réformiste sera plus efficace. En définitive et paradoxalement, les bonnes relations de l'Iran avec l'U. R. S. S. dépendent de la stabilité politique intérieure et du sentiment que cette stabilité ne peut pas être compromise par une action de l'extérieur, notamment par un soutien de l'U. R. S. S. au parti Toudeh. D'un autre côté, il est probable que l'U. R. S. S. n'a pas intérêt à un déséquilibre iranien de nature à susciter une intervention puissante de l'Amérique.

Les deux forces qui s'exercent sur l'Iran n'ont pas les mêmes résonances intérieures. La pression occidentale peut être forte, elle n'est pas en opposition avec le régime intérieur ni même avec la politique réformiste du Chah. L'influence russe, au contraire, si elle trouve des résonances dans le parti Toudeh et, dans une certaine mesure, dans le Front national, doit être limitée pour que l'équilibre intérieur soit maintenu. Aussi, la coopération avec l'U. R. S. S. ne s'étendra-t-elle pas à des secteurs vitaux, comme celui du pétrole. Rappelons que M. Ghavam Saltaneh et M. Sodchikov avaient signé, le 4 avril 1946, un projet d'accord sur les pétroles des provinces du Nord et que ce projet, présenté au Parlement à la fin du mois de septembre 1947, fut repoussé à une très forte majorité. Il est peu probable, même dans le climat de détente actuel, que les Iraniens entendent donner une suite à des propositions soviétiques concernant la recherche et l'exploitation commune du pétrole dans ses provinces, propositions dont l'acceptation aurait comporté la présence d'un grand nombre de techniciens soviétiques sur le territoire iranien et n'aurait pas manqué d'être très vivement ressentie par les compagnies de pétrole et par certains gouvernements occidentaux.

Ainsi, l'Iran a un grand intérêt à maintenir un équilibre des forces extérieures bien qu'il soit, en raison de la nature de son régime, nécessairement orienté vers l'Occident. L'Iran n'a pas intérêt à s'engager complètement, cela comporterait pour lui de grands dangers d'aliénation, d'absorption, alors qu'en maintenant l'équilibre, en opposant l'une à l'autre les forces qui annulent leurs effets néfastes, il les rend bénéfiques. Un partage d'influence entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis serait la plus mauvaise solution pour l'Iran.

C'est donc dans le cadre d'une politique traditionnelle d'équilibre entre l'Est et l'Ouest, de coexistence pacifique que s'inscrivent les rapports entre la France et l'Iran.

Les relations de la Perse avec l'Europe continentale sont très anciennes. On connaît celles que Châh-Abbas avait nouées avec les souverains d'Europe au xvii^e siècle. On peut rappeler aussi la mission diplomatique accomplie en 1287 sous la domination mongole par le prélat nestorien Rabban Çauma que le Khan de Perse Arghûn avait chargé de rechercher contre les Mamelouks d'Egypte, maîtres de la Syrie, l'alliance des puissances occidentales.

La chance de la France en Iran est de ne pas être directement impliquée dans le jeu des forces de pression extérieures. Son action culturelle, économique et technique n'est pas considérée comme liée à une recherche d'influence et comme un moyen d'immixtion dans les affaires intérieures de l'Iran. Si le poids, en quelque sorte *physique*, de la France est faible comparé à celui des puissances qui s'affrontent, son poids moral peut être d'autant plus grand que sa voix est politiquement désintéressée.

La France peut et doit, en tant que membre de la Communauté européenne et de l'alliance atlantique, contribuer à la consolidation de la situation intérieure et de l'indépendance de l'Iran, dont les affinités occidentales sont certaines et dont la position stratégique reste très importante, en favorisant son développement économique, c'est-à-dire en lui apportant une coopération économique et une assistance technique. Cette action est facilitée par l'attrait de la civilisation française sur les élites iraniennes et par le prestige de l'économie et de la technique européenne en Iran. La valeur universelle de la culture et de la langue française n'est pas la seule raison de cette attirance. Il existe une certaine similitude d'histoire et de civilisation entre l'Iran et la France. On notera, dans les deux cas, une grande diversité des apports, une complexité structurelle, une finesse d'esprit et une tolérance lentement et chèrement acquise. On remarquera aussi, dans les deux cas, l'existence de forces centrifuges de natures différentes, mais d'effets semblables, et qui expliquent l'esprit centralisateur des deux pays et, à certaines époques, en France, la concentration du pouvoir et sa personnalisation.

*

* *

B. — LES ECHANGES COMMERCIAUX FRANCO-IRANIENS

Compte non tenu du pétrole, la France est le sixième client de l'Iran après l'Allemagne de l'Ouest, l'U. R. S. S., l'Angleterre, les U. S. A. et l'Italie. Elle est son cinquième fournisseur après les U. S. A., l'Allemagne de l'Ouest, l'Angleterre et le Japon. Les exportations de l'Iran en France représentent 4,09 % des exportations totales (pétrole exclus) et les importations de France en Iran 4,01 % du montant total des importations.

1. LE CADRE JURIDIQUE

Les échanges commerciaux entre la France et l'Iran s'effectuent, d'une part, dans le cadre de l'accord conclu le 4 février 1959 et qui fait l'objet de prorogations automatiques et, d'autre part, de l'accord commercial tarifaire, signé à Bruxelles, le 14 octobre 1963, entre la C. E. E. et l'Iran, accord valable pour trois ans.

Le premier accord cité est un accord de contingents. Il constitue actuellement un cadre presque vide, la plupart des produits en cause ayant fait l'objet d'une libération : libération des tapis, libération du caviar, du coton, des raisins secs, etc...

Le deuxième accord fait droit à plusieurs demandes iraniennes concernant l'abaissement du tarif extérieur commun et facilite ainsi les exportations des principaux produits iraniens vers l'ensemble des pays de la C. E. E. Pour ne citer qu'un exemple, la délégation iranienne avait demandé que pour les tapis l'application du droit de 32 % du tarif extérieur commun soit tempérée par l'adjonction d'une limite maximale d'imposition de 4,5 unités de compte (dollars) par mètre carré. L'article 1^{er} de l'accord commercial fait droit à la demande iranienne, la mesure adoptée limitant, en fait, l'incidence moyenne du droit *ad valorem* à environ 20 %, c'est-à-dire au taux qui était antérieurement appliqué aux importations allemandes de tapis.

Une commission mixte est créée qui a pour mission de suggérer aux instances compétentes les moyens qui paraîtraient de nature à favoriser les échanges entre la Communauté et l'Iran.

2. NATURE ET VOLUME DES ÉCHANGES

Les tableaux suivants traduisent et résument l'évolution des échanges commerciaux entre l'Iran et la France.

Echanges commerciaux France-Iran.

(Statistiques douanières françaises.)

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	en France.	de France.	en France.	de France.
	En millions de francs.		En millions de dollars.	
1955	126,8	53,2	36,2	15,2
1956	191,9	73,8	54,8	20,1
1957	237,5	74,9	65,8	19
1958	195	119,9	46,5	28,5
1959	258,1	180,1	52,4	36,6
1960	176,5	172,4	35,5	34,6
1961	141,5	149,2	28,4	30,6
1962	190,7	111,5	38,7	22,6
1963	238,2	135,8	48,4	27,5
1964	389,1	191,5	78,9	38,9

Exportations vers l'Iran.

(En millions de francs.)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
I. — Produits agricoles et alimentaires	1,4	1,5	6,4	11,4	3,6	12,9	(1) 47,4
II. — Energie	0,1	0,2	»	0,3	0,3	0,2	0,3
III. — Métaux non ferreux....	3,1	0,5	0,8	3,3	2,6	1,6	0,4
IV. — Produits sidérurgiques...	42,4	73,2	56,8	36,3	30,6	37,6	42,8
V. — Matériel mécanique et électrique	34,2	31,7	47,9	47,6	23,3	26,9	33,7
VI. — Automobiles	3,8	11	6,4	3	1,4	3,8	4,2
VII. — Navires, avions.....	0,4	0,5	0,1	1,5	»	0,1	»
VIII. — Chimie, caoutchouc....	13,8	23,1	21,7	18,9	22,5	29,2	34,2
IX. — Textiles, cuirs.....	13,7	16,1	16,9	13,6	16,4	12,3	13,5
X. — Divers	7	22,3	15,4	13,3	10,8	11,2	15
Total	119,9	180,1	172,4	149,2	111,5	135,8	191,5

(1) La très forte augmentation constatée à ce poste résulte du commencement d'application de l'accord à long terme pour la vente de blé à l'Iran. Cet accord prévoit la livraison de 200.000 tonnes pour la campagne 1964-1965 et 100.000 tonnes pour 1965-1966.

Importations françaises d'Iran.

(En millions de francs.)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
I. — Produits agricoles et alimentaires	10,3	9,6	7,6	9,1	11,7	14,7	10,5
II. — Energie	141	206,7	139,6	83,5	145,5	190,8	337,3
IX. — Coton	32,5	32,8	18,4	35,5	21,5	16,6	16,6
Divers	11,2	9	10,9	13,4	12	16,1	24,7
Total	195	258,1	176,5	141,5	190,7	238,2	389,1

On remarquera que :

1° De 1959 à 1961-1962, la valeur globale des produits échangés a baissé, l'année la plus faible étant 1962 pour les exportations françaises et 1961 pour les importations. De 1961-1962 à 1964 la progression des échanges commerciaux est très forte ;

2° Si l'on excepte les exportations iraniennes de pétrole, la balance est très favorable pour la France. En 1963, exportations de France : 135.800.000 francs ; importations : 47.400.000.

La part du pétrole (1) dans les exportations iraniennes est très importante ; elle dépasse 80 % en 1963 ;

3° La structure du commerce franco-iranien est celle de relations commerciales normales entre un pays sous-développé et un pays industrialisé : échange de produits agricoles et de matières premières (2) contre des produits sidérurgiques, du matériel mécanique et électrique, des produits chimiques, du caoutchouc et, d'une façon générale, des produits manufacturés.

On remarquera seulement la part non négligeable des tapis dont les importations en 1961 se sont élevées à 5.350.000 francs.

(1) La part française dans le consortium international est de 6 % (C. F. P.) contre 54 % pour la Grande-Bretagne (14 % pour la Shell, 40 % pour B. P.) et 40 % pour les Etats-Unis.

Sur les 4 millions de tonnes représentant la part française, en 1962, 2 millions de tonnes étaient importées en France.

(2) En 1962, les importations françaises de pétrole brut en provenance d'Iran se montaient à 14.779.621 quintaux pour 136.450.000 francs, les importations d'essence d'avion à 96.046 quintaux ou 2.834.000 francs, les importations d'autres essences à 188.397 quintaux pour 3.823.000 francs. Notons que le B. R. P. a obtenu une concession de recherche et d'exploitation pour une zone pétrolifère *off shore* dans le Golfe persique (quatre autres concessions sont accordées à des compagnies américaines et à la Royal Dutch). L'exploitation se fera sans intervention du consortium.

C. — LA COOPERATION ECONOMIQUE

Le troisième plan de développement couvre la période qui, ayant commencé au mois de mehr 1341 (septembre 1962) et prendra fin au mois d'effand 1346 (mars 1968). Le total des investissements qui doivent être opérés dans le cadre du III^e plan sera de 310 milliards de rials, dont un peu moins de 30 % devraient être trouvés à l'étranger (1). Sur cette base financière, on espère que le développement économique du pays pourrait atteindre 5 à 6 % par année, ce qui, compte tenu d'un taux d'accroissement démographique naturel de 2,5 % serait satisfaisant puisqu'il permettrait une augmentation du produit « per capita » de 2,5 à 3,5 par an.

Nous avons vu quelle était l'aide apportée par les Etats-Unis et par l'U. R. S. S. Au 31 décembre 1963, les moyens financiers mis à la disposition de l'Iran par les organismes internationaux étaient les suivants :

	U. S. dollars.
Fonds spécial des Nations-Unies.....	9.207.000
B. I. R. D.	194.200.000
Société financière internationale (S. F. I.).....	300.000
Association internationale de développement.....	»

Le tableau suivant résume la contribution au développement de l'Iran des organismes internationaux.

(1) Les experts de la B. I. R. D. estiment à plus de 45 % la part des emprunts à placer à l'étranger.

Moyens financiers mis à la disposition de l'Iran par les organismes internationaux.

(U. S. dollar.)

	1956/1957	1957/1958	1958/1959	1959/1960	1960/1961	1961/1962	1962/1963	1 ^{er} JUILLET 1963 au 31 décembre 1963.	TOTAL
Spunfed	➤	➤	➤	1.977.600	3.202.200	979.900	3.047.700	➤	9.207.400
B.I.R.D.	75.000.000	➤	72.000.000	47.200.000	➤	➤	➤	➤	194.200.000
S.F.I.	➤	➤	300.000	➤	➤	➤	➤	➤	300.000
I.D.A.	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤
Total	75.000.000	➤	72.300.000	49.177.600	3.202.200	979.900	3.047.700	➤	203.707.400

	Spunfed	282.651.000
Au 30 juin 1963, total des opérations.....	B.I.R.D.	7.121.477.893
	S.F.I.	82.517.425
	I.D.A.	433.650.000

Le montant des aides apportées par la B. I. R. D. au 30 juin 1963 à l'Iran (soit 194.200.000 dollars U. S.) représentait 2,72 % du total des crédits accordés par la B. I. R. D. (7.121.477.893 dollars U. S.). Par rapport au montant des crédits accordés aux seuls pays sous-développés, ce pourcentage était de 4,20 %.

L'aide apportée à l'Iran par les pays de l'O. C. D. E. et le Japon était, en 1960 et 1961, la suivante :

	Secteur public.		Crédits privés garantis à l'exportation.
	Dons.	Prêts.	
1960.....	12.450.000	16.070.000	19.980.000
1961.....	67.270.000	41.160.000	7.970.000

La coopération économique de la France ne comporte ni dons ni prêts, mais un montant assez important de crédits privés, garantis, à l'exportation.

Au 31 mars 1963, le montant de nos engagements d'assurance crédits sur l'Iran était de 460 millions de francs (96 millions de dollars) (1). Au 31 décembre 1964 ces engagements atteignaient 527 millions de francs.

Au 31 décembre 1963, les créances globales atteignaient 385 millions de francs (2). L'échéancier comporte, pour 1964, un remboursement de 154 millions, chiffre qui ira diminuant dans les années suivantes. Cependant, à la suite de la visite effectuée par le Président de la République, un protocole a été signé le 13 décembre 1963, entre le Ministre de l'Industrie, M. Michel Maurice-Bokanowski et le Ministre de l'Economie iranienne, M. Ali Naghi Alikhani. Ce protocole définit les modalités d'un financement privilégié, consenti par le Gouvernement français à l'Iran en vue de contribuer, au cours des deux années 1964 et 1965, à la réalisation des prêts prévus dans le III^e Plan iranien de développement économique. Il s'agit de crédits fournisseurs à un taux d'intérêt privilégié (5 %) et dont le montant global s'élève à 300 millions de francs.

(1) Une trentaine de sociétés françaises effectuent de grands travaux en Iran et utilisent sur place les services de près de 3.000 techniciens français. Parmi les œuvres qu'elles ont réalisées pour le compte d'organismes publics ou semi-publics iraniens, on peut citer : le barrage de Mendjil sur le Sefi Roud, le barrage de Latyan qui complètera l'alimentation en eau potable de Téhéran et permettra l'irrigation de la plaine de Varamine ; la construction de multiples installations pour l'armée iranienne, la pose d'oléoducs, la fourniture et le montage de la centrale électrique de Téhéran et la construction d'une usine d'engrais à Chiraz.

(2) Dont 74,5 millions de sommes venues à échéance et non payées. Au 31 décembre 1964 le montant des créances était seulement de 223 millions de francs.

Les caractéristiques de cette coopération financière sont les suivantes :

— Les catégories de travaux financés sont précisées dans le protocole : production et distribution de l'électricité, études préalables à la création d'une industrie pétro-chimique, réalisation et installation d'une station de télévision et d'un réseau de télécommunications.

Il s'agit bien de secteurs vitaux : développement de l'énergie et passage d'une « économie de proie » (Raubwirtschaft) à une économie de transformation (1), développement des moyens de communication de la pensée.

— L'aide ainsi apportée à l'Iran intéresse directement la production française puisque les commandes sont passées à des fournisseurs français et qu'elles portent sur des biens et services français ou réputés tels. Il s'agit, en somme, de ce qu'il est convenu d'appeler « une aide liée ».

— Troisième caractéristique : c'est une aide à moyen terme prolongé. Les crédits fournisseurs sont consentis pour 10 ans au maximum à partir de la date de livraison des biens et services ou de la date de la fin des montages.

En fait, en raison de certaines difficultés économiques, l'Iran n'a pu utiliser jusqu'à présent qu'une faible partie de ce prêt : 15 millions de francs pour trois groupes turbo-alternateurs pour le barrage de Sefi Roud (Alsthom, Neyrpic, Trindel), 1,4 million de francs pour les études de l'Institut français du pétrole.

On voit, par là, que l'aide économique française ne peut, pour l'Iran tout au moins, tomber sous le coup de certains reproches adressés à notre coopération dans d'autres parties du monde. Dans la mesure où cette aide s'intègre dans un plan de développement économique rationnel et dans la mesure où les engagements de crédit ne dépassent pas les possibilités du marché financier français, il est indéniable que l'aide est à la fois favorable à l'Iran, principalement bien sûr, mais à la France aussi.

(1) Alors que l'Iran produisait, en 1902, 64.476.000 tonnes de pétrole, la capacité de raffinage était seulement au 1^{er} janvier de la même année de 24.605.000 tonnes (1,86 % du total mondial).

II. — Coopération technique.

A. — SIGNIFICATION ET COMPETENCES ADMINISTRATIVES

1. SIGNIFICATION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

S'il était nécessaire, pour des raisons financières, de limiter notre action d'aide à l'étranger, nous ne devrions en aucun cas faire porter les restrictions de crédit sur la coopération culturelle, entendue au sens le plus large (coopération technique, enseignement du français, échanges culturels). La formation des hommes, condition première de développement économique, ne sera pas assurée sans l'apport extérieur de connaissances techniques et d'une culture générale rendant aptes à comprendre les données du développement, ses conditions et ses règles. Il s'agit de former des hommes capables d'appliquer dans l'agriculture ou dans l'industrie les techniques qui permettront, grâce aux investissements, la mise en valeur des ressources naturelles de l'Iran ; il s'agit aussi de former des hommes capables de définir la finalité du développement et de l'orienter. C'est donc une méthode de pensée, de réflexion sur la nature et sur l'homme autant qu'une somme d'acquisitions scientifiques et techniques qu'il faut apporter à un peuple sous-développé. Il s'agit en effet pour lui de vaincre la nature, de la plier à ses désirs ; ce qui suppose d'abord une *révolte* contre elle, donc une inadaptation ressentie comme telle, un refus de tout fatalisme, de toute abdication devant les décrets divins. Toute culture favorable au développement est d'abord *subversive*. Primauté de l'homme, de ses désirs, de ses aspirations les plus humbles jusqu'à celle qui font l'orgueil de sa race, et pour assurer cette primauté contre les conditions naturelles, le climat, l'ingratitude du sol et l'insuffisance des ressources géologiques, pour lui permettre de développer toutes ses virtualités : la science et ses techniques. En définitive, nous arrivons à la définition d'un idéal, en même temps que d'une méthode de pensée que l'on pourrait appeler « humanisme scientifique ».

La coopération *technique* peut être conçue comme une forme, la forme principale, la plus efficace — quoique cette efficacité soit à long terme — de l'aide que l'on peut apporter à un pays sous-développé. La motivation est simple : le devoir de solidarité. Nous

ne pouvons pas accepter que la faim, la misère, un taux élevé de la mortalité soient le lot d'une partie de l'humanité alors qu'il serait possible de l'en préserver et qu'une autre fraction de l'humanité vit dans un espace économique où se développe une économie d'abondance. Nous mettons nos acquisitions scientifiques et techniques à la disposition des pays sous-développés ou insuffisamment développés, nous sommes prêts à former les hommes, parce que nous croyons que telle est la méthode la plus efficace pour les aider. Et nous ne devons pas avoir égard à l'importance du « sacrifice » que nous faisons pour y parvenir, bien que pour notre propre développement des investissements de même nature soient toujours nécessaires et que notre capital industriel ne soit pas inépuisable.

Il s'agit de nous, de ce que nous sommes, de cette culture qui nous a faits et que nous faisons : la civilisation française dont nous aurions quelque peine à définir les caractéristiques et dont peut-être la notion n'est pas homogène, bien qu'elle nous paraisse telle dès que nous nous opposons à d'autres façons de penser et de sentir. Ce que nous voulons c'est être présents et nous imposer par ce à quoi nous nous identifions et qui nous dépasse : un héritage de pensées, d'expériences, un langage, c'est-à-dire un moyen, une méthode de recherche et le résultat qu'il porte en lui des anciennes investigations de l'esprit et du cœur, comme aussi des méthodes éprouvées et assurées pour dominer la nature et la soumettre à nos désirs. Nous ne voulons pas être absents du *devenir* ; notre présence est le signe et le privilège de notre condition de grande civilisation mais avant tout peut-être une affirmation de nous-mêmes. Nous ne voulons pas mourir encore.

La première motivation subordonne la culture générale et la technique au développement économique. Le langage et la technique sont des moyens de formation de l'homme, facteur principal et finalité du développement économique. L'investissement humain est fondamental mais la fin reconnue est l'amélioration des conditions matérielles d'existence. Dans le second cas, la finalité est spirituelle. Le patrimoine intellectuel, sa conservation, son enrichissement, l'affirmation de sa valeur par une reconnaissance universelle et par la preuve renouvelée en d'autres lieux de son efficacité est la fin véritable. Le tiers monde est un banc d'essai, un champ d'expérimentation. L'aide à « l'autre » n'est que subsidiaire.

En fait, il s'agit d'une dialectique des fins et des moyens. A partir d'une certaine adaptation de l'homme à la nature, c'est-à-dire d'un certain équilibre entre l'homme et son milieu naturel

parce qu'il s'est pour une part soumis aux conditions naturelles et parce que, pour une autre part, il les a transformées, ce qui était besoin fondamental s'estompe devant le besoin de connaître, l'amour des formes et de la beauté, le besoin d'expression ou d'analyse de l'âme. Mais en fait ces besoins « spirituels » ont leur origine, leur racine dans la révolte originelle de l'homme contre la nature, contre la souffrance, contre la misère. Connaître est la condition de la puissance et le premier objectif de l'homme révolté. Croire est la condition de survie de l'homme primitif. On doit conclure de là que la culture séparée des conditions qui l'ont fait naître peut se scléroser n'ayant plus à répondre à la situation qui la suscite. La culture en effet ne peut-elle pas être définie comme une certaine réponse, une certaine réaction aux problèmes de la vie ? Mais il y a en elle une part due à la passivité de l'homme, à son renoncement, et cette part de respect est en un certain sens de nature religieuse. Tout un monde de sur-nature se superpose au monde hostile. Plus exactement, nous dirons qu'il y a dans le phénomène religieux une part nécessaire à l'adoption et importante, plus ou moins importante selon les religions, de renoncement, d'abdication. C'est cette part de passivité, de négativité — et qui est comme le repos de l'esprit — qui peut être dans certains cas l'un des obstacles au développement économique.

Par conséquent, non seulement nous devons par solidarité apporter aux peuples sous-développés nos connaissances, notre esprit et nos méthodes de recherche, mais aussi, nous y avons un intérêt fondamental, celui de participer avec eux à ce grand mouvement d'émancipation de l'homme qui pour nous, chez nous, peut être freiné par sa réussite même. La participation à l'effort d'émancipation humain, de domination de la nature, est pour l'esprit des peuples développés une condition de santé et de force. Ainsi, le développement économique et social des peuples sous-développés est-il devenu moyen par rapport à une fin suprême, l'esprit : l'esprit des peuples soumis à la misère et qui pourra se développer lorsque des conditions meilleures de vie lui seront faites, l'esprit des peuples économiquement développés qui ne conserveront valeur morale et force intellectuelle qu'en se retrem-pant dans la lutte contre la nature.

Nous en arriverons alors dans certains cas à l'affrontement de deux cultures et notre prétention à l'hégémonie spirituelle pourra être refusée au nom de la valeur propre de la culture à

laquelle s'identifie le peuple sous-développé que nous sommes disposés à aider. Si la culture est dans une large mesure née d'une lutte contre un milieu, d'une adaptation à ce milieu, celle qui s'est constituée en un point déterminé du globe n'est-elle pas en ce lieu précisément la meilleure et la seule possible ? Et de quel droit imposerions-nous la nôtre plutôt que celle des Britanniques ou des Américains par exemple, qui ont remporté autant de victoires sur le plan économique, politique et social ? Poussés dans nos derniers retranchements, nous affirmerions que nous accordons à notre langue une valeur universelle, à notre littérature classique une portée universelle, que nous aurions, grâce à l'héritage de cultures prestigieuses, les secrets de l'homme tel qu'il est dans tous les temps et dans tous les lieux, tel qu'il peut être dans son progrès car nous croyons au progrès de l'être humain, à son perfectionnement dans, par et malgré le progrès économique. Et pourquoi ne pas croire en la valeur non exclusive mais peut-être actuellement supérieure, et en toute hypothèse différente de notre patrimoine intellectuel, bien partagé avec beaucoup d'autres, bien que nous voulons donner au plus grand nombre possible d'hommes. Serait-ce là du nationalisme culturel ? La culture ne doit pas être le dernier refuge d'un nationalisme à la mode mais anachronique. Nous ne devons pas tomber dans ce défaut et nous devons aimer recevoir autant que donner. Le heurt des cultures, l'affrontement des pensées doit faire disparaître tout ce qui est de part et d'autre vermoulu, mort, les valeurs éteintes, les réactions négatives, tous les renoncements et les fuites dans le rêve, la soumission aux forces de la nature.

De cette confrontation, de cette lutte nous avons autant à gagner que ceux à qui nous présentons nos méthodes, nos résultats et notre « Weltanschauung ». C'était autrefois dans le cadre national, puis dans le cadre européen que cet affrontement avait lieu ; c'est maintenant sur la scène du monde que le dialogue doit se dérouler.

2. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Les actions de coopération technique relèvent, d'une part, du Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des Affaires culturelles et techniques et, d'autre part, du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

Il y a quelque difficulté, il faut bien l'avouer, à définir les critères de la répartition des activités de coopération technique entre les deux ministères.

Le Ministère des *Affaires étrangères* explique-t-on est responsable de la coopération technique pour tout ce qui est *médecine, agriculture, perfectionnement des professeurs et administrations publiques*. Le Ministère des *Finances et des Affaires économiques* est responsable de la coopération technique qui a un *caractère économique, spécialement industriel*. On s'aperçoit que dans bien des cas, notamment pour l'octroi des bourses de coopération technique la distinction est malaisée. Quelques anomalies sont manifestes. C'est ainsi par exemple que *l'enseignement agricole* relève du Ministère des Affaires étrangères et que la *mécanisation de l'agriculture* dépend du Ministère des Finances et des Affaires économique !

Cette situation n'est pas sans inconvénient du côté français parce qu'elle exige de la part des administrations en cause des efforts de coordination qui pourraient être évités, ce qui, peut-être, libérerait des énergies intellectuelles pour une plus grande efficacité.

Du côté iranien, la répartition des compétences en matière de coopération technique, au sein des différents ministères, provoque également quelque confusion. Il y aurait donc intérêt à opter pour l'un des deux ministères. Le problème est trop complexe pour que la délégation de votre Commission lui apporte ici une réponse catégorique, mais il semble *a priori* qu'il n'y aurait que des avantages à confier la totalité de la coopération technique au Ministère des Affaires étrangères auquel seraient rattachés les services du Ministère des Finances et des Affaires économiques qui ont compétence en ce domaine.

La situation actuelle s'explique en partie par la genèse même de la coopération technique qui ne s'est étendue que depuis quelques années aux activités de caractère proprement industriel. C'est l'extension du champ d'application de la coopération technique et l'ampleur plus grande qu'elle a prise dans les dernières années qui expliquent également la nomination dans nos postes diplomatiques, à côté du conseiller culturel qui conserve ses tâches proprement culturelles, de fonctionnaires spécialisés dans cette coopération. Ceci est le cas, en particulier, de l'Iran où il était devenu nécessaire de créer un poste de coopération technique occupé actuellement par M. Boy.

La situation actuelle, en ce qu'elle donne au Ministère des Finances et des Affaires économiques un rôle important, a peut-être l'avantage de permettre une meilleure liaison de l'action administrative et de l'initiative privée en ce domaine. La création et le bon fonctionnement de l'A.S.T.E.F. et l'A.S.M.I.C., associations constituées par des industriels dans le cadre de la loi de 1901 et qui prennent une part très importante dans l'organisation de stages (A.S.T.E.F.) et des missions (A.S.M.I.C.), est un témoignage de l'efficacité de cette formule. Si une concentration de la coopération technique devait être effectuée entre les mains du Directeur général des Affaires culturelles et techniques, il faudrait assurément que cette liaison avec le secteur privé soit en tout état de cause assurée. Nous noterons à ce sujet que depuis juin 1963 le Ministère des Affaires étrangères fait appel à l'A.S.T.E.F. pour l'organisation des stages qui dépendent de lui.

*
* *

Mais ne pourrions-nous pas, nous référant à ce que nous avons dit plus haut des motivations de la coopération technique, trouver dans leur hétérogénéité même le principe d'une répartition des compétences ? Les raisons que l'on en donne habituellement ne semblent ni justifier, ni expliquer complètement l'état de choses actuel. La nature des tâches est la même, qu'il s'agisse de la coopération technique du quai Branly ou de la coopération technique du quai d'Orsay. La différence des méthodes et des possibilités d'action des deux ministères ne sont pas l'explication dernière de cette situation. En fait la difficulté pourrait se situer à un niveau plus élevé.

Si l'on envisage la motivation la plus immédiate, l'effort de solidarité, l'aide apportée concrètement sous la forme d'un acquis technique, il semble que ce soit là compétence du Ministère des Affaires économiques. Il s'agit d'une aide liée au développement économique.

Si l'on envisage la motivation la plus haute, où l'esprit devient la fin, il semble que nous soyons dans la compétence du Ministère des Affaires étrangères. Il s'agit en définitive de la position, du rôle, de la signification dans le monde d'une culture à laquelle nous nous identifions et de son propre perfectionnement, culture qui se pense universelle non seulement parce qu'elle se croit propre au développement de tout homme mais aussi parce qu'elle se veut ouverture, accueil et réflexion sur les autres richesses spirituelles

du monde. Tout ce qui implique des investissements intellectuels à long terme, tout ce qui concerne le vrai combat de l'esprit et qui est ainsi lié, parce qu'il les commande et en dépend, aux grands impératifs de la politique internationale doit incomber au Ministère des Affaires étrangères.

Si la répartition actuelle des attributions entre les deux ministères doit avoir un sens et si la dispersion des compétences peut se justifier ce ne saurait être que de cette façon.

B. — COOPERATION TECHNIQUE AVEC L'IRAN

Notre action de coopération technique en Iran est extrêmement importante.

Le volume des crédits qui lui sont consacrés par le Ministère des Affaires étrangères est passé de 1,5 million à 3 millions de francs entre 1960 et 1963. Il va s'accroître encore de 3,4 millions en 1963-1964 grâce aux crédits de programme élargi. L'ensemble du programme de coopération technique avec l'Iran, qui serait réparti sur une durée de cinq ans, s'élève à :

9.900.000 au titre de la coopération technique des Affaires économiques et,

5.300.000 au titre de la coopération technique des Affaires étrangères (1).

Les modalités de notre politique sont diverses et cette complexité empêche d'en rendre facilement un compte très clair. D'une part, comme nous venons de le voir, la coopération technique relève du Ministère des Affaires étrangères (Direction générale des Affaires culturelles et techniques) et du Ministère des Finances et des Affaires économiques, d'autre part, notre action s'exerce en Iran et en France. En Iran, elle s'appuie de multiples façons sur différents organismes *iraniens*, de types divers, le degré de notre participation ou de notre autonomie étant très variable. Enfin, elle est liée ou non, selon les cas, à l'aide apportée par les organismes internationaux. La mission accomplie par la délégation de votre Commission lui a précisément permis de se rendre compte qu'un certain empirisme était probablement inévitable en ce domaine, mais qu'une doctrine de coordination et d'orientation devrait être mise au point.

(1) Voir rapport fait par M. Marcel Pellenc n° 201. Annexe du procès-verbal de la deuxième séance du 23 juillet 1963, p. 75.

La coopération technique doit, en effet, répondre à des besoins. Ces besoins sont multiples, divers. Ce n'est que par une patiente investigation, qui semble être poursuivie avec vigueur et intelligence que peuvent être décelés les points d'application de notre action de coopération technique. Ce n'est aussi que par des contacts nombreux et de plus en plus confiants avec les administrations compétentes que nos représentants peuvent déterminer les suggestions à faire. Ainsi est justifié le caractère empirique de toute action de coopération technique mais on ne doit pas pour autant renoncer à dégager des principes et à mettre au point une méthode de coopération technique qui s'intègre dans une politique.

Notre coopération technique avec l'Iran comprend, d'une part, des *bourses* accordées à des Iraniens qui viennent en France faire des *études universitaires* ou se *perfectionner dans leur spécialité industrielle* et, d'autre part, une aide très diversifiée en Iran. Cette aide est donnée :

- a) A l'échelon des organismes de recherche ;
- b) Pour la formation des hommes :
 - 1° Dans les universités ;
 - 2° Dans les établissements d'enseignement professionnel ;
- c) Par la diffusion de documentation technique sur les matériels et les procédés français ;
- d) Par l'étude de projets et organisation ;
- e) Par un conseil technique permanent proposé aux entreprises.

1. ACTION EN FRANCE : BOURSES ET STAGES

La gestion des bourses d'études et de stage est double ; elle relève, d'une part, du Ministère des Affaires étrangères et, d'autre part, du Ministère des Affaires économiques.

Le Ministère des Affaires étrangères a, dans ses attributions, non seulement l'attribution des *bourses universitaires* accordées par le *service de l'enseignement* à des étudiants déjà qualifiés (pour l'année scolaire 1963-1964, 52 bourses d'études ont été accordées en Iran), mais aussi, des *bourses données par le service de coopération technique* (150 ont été accordées en 1964 et 150 en 1965).

Ce sont, d'une part, des bourses pour *stage de perfectionnement* (1) accordées à des Iraniens qui, ayant terminé leurs études, désirent se spécialiser et, d'autre part, des *bourses scolaires* octroyées à des étudiants en cours d'études.

Pour 1964, 150 bourses ont été attribuées par le *service de coopération technique* : 89 bourses de *stage* et 61 bourses *scolaires*. Sur ces 150 bourses, 24 ont été données pour les sciences et la recherche scientifique, dont 5 de *stage* ; 66 pour la médecine et la santé publique, dont 53 de *stage* ; 4 de *stage* pour l'administration publique ; 7 pour les finances, la planification et la statistique, dont 5 de *stage* ; 25 pour l'agriculture, dont 8 de *stage* ; 8 pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, dont 5 de *stage* ; 12 pour l'industrie et les techniques, les travaux publics, les transports et l'énergie, dont 5 de *stage*. Pour 1975 le nombre des bourses de *stage* devrait être à peu près égal à celui des bourses scolaires.

Le montant des *bourses universitaires* et des *bourses scolaires* est de 480 F, alors que celui des *bourses de stage de perfectionnement* est de 750 F. Les bourses universitaires et les bourses scolaires ne peuvent donc intéresser que de jeunes étudiants sans charge de famille. Notons, à ce sujet, qu'il y a environ 1.000 étudiants iraniens en France, ce qui montre que les étudiants iraniens désirent venir en France pour faire leurs études et que notre aide accentue seulement un mouvement naturel.

Les bourses de coopération technique accordées par le Ministère des Finances et des Affaires économiques ont un caractère un peu différent. En 1962, le Ministère des Affaires économiques a pu attribuer 152 bourses de coopération technique. Ces bourses ont pour objet le *perfectionnement* d'ingénieurs et, d'une façon générale, d'Iraniens dont la valeur est déjà confirmée dans leur pays par une expérience assez large, qui ont dans l'industrie notamment des fonctions de responsabilité et sont appelés aux postes de direction. Elles sont, en fait, accordées à des candidats ayant entre 30 et 35 ans. Seconde caractéristique de ces bourses : elles sont données pour des stages dans les entreprises industrielles elle-mêmes ; stages éminemment pratiques, réalisés « sur le tas » avec les élites techniques françaises, dans nos usines et nos instituts spécialisés.

(1) Accordées pour une durée qui n'excède pas neuf mois elles ne sont pas renouvelables ; les bourses universitaires et scolaires sont renouvelables.

L'organisation de ces stages est confiée à l'Association pour l'Organisation des Stages en France (A. S. T. E. F.) qui groupe des entreprises industrielles en nombre de plus en plus grand. Cette association privée se charge également de faciliter le séjour des stagiaires en France sur les plans social et culturel. Après un modeste départ en 1956, cette forme de coopération technique a pris un développement rapide : 6 ingénieurs iraniens ont été reçus en France en 1956 ; 152 en 1962. Ils se répartissent dans les activités les plus diverses. Notons, en particulier, le secteur de l'électricité et de l'électronique (28) et celui des mines, pétrole, gaz, géologie (22). Sur le plan financier, l'effort consenti en 1962 se chiffre à un peu plus de 1.300.000 F, le coût moyen d'un stagiaire iranien atteignant 9.500 F environ pour huit mois de scolarité.

Nous nous trouvons donc, dans ce cas, devant une harmonieuse coordination des efforts administratifs et privés. Le Ministère décide des actions à entreprendre et le secteur privé, sous la forme d'une association spécialisée et techniquement équipée, réalise sa politique. Cette collaboration entre l'Administration et un organisme privé, fondée dans son principe, est également justifiée par les résultats qu'elle a permis d'obtenir.

Le problème fondamental qui se pose ici, qu'il s'agisse des bourses de coopération technique ou des bourses universitaires, est celui de l'insuffisance de leur taux. Le taux des bourses de coopération technique, soit 750 F par mois, taux qui est inférieur à celui des bourses internationales (Nations-Unies et de nombreux autres pays étrangers) est très insuffisant, si l'on tient compte du fait que ces bourses sont attribuées à des fonctionnaires et ingénieurs ayant déjà une situation professionnelle importante et une situation familiale de nature à entraîner des frais assez lourds en cas de déplacement. Le taux des bourses universitaires de longue durée — 480 F par mois — est encore plus faible et empêche tout autre qu'un homme très jeune d'en profiter (1). Or, ces bourses universitaires de longue durée — deux à trois ans — sont probablement les plus efficaces du double point de vue qui est le nôtre, à savoir l'acquisition par les Iraniens de connaissances amples, sûres et profondes et l'assimilation par eux de notre culture. Des stages qui ne dépassent pas sept ou huit mois ne peuvent certainement pas avoir les mêmes effets, à long terme, que des stages ou des études de longue durée.

(1) Il faut cependant tenir compte pour un jugement équitable des avantages annexes accordés aux boursiers : allocation logement, prise en charge des frais d'inscription, restaurants universitaires, etc.

La délégation de votre Commission estime qu'il conviendrait d'accentuer l'effort sur les bourses de longue durée, même si cette méthode devait avoir pour conséquence immédiate une réduction du nombre des bourses de coopération technique dans les domaines économique et industriel. Sans doute la rentabilité immédiate des stages dans les entreprises industrielles est-elle très grande et la liaison avec les entreprises privées, par l'intermédiaire de l'A.S.T.E.F., très efficace mais il convient, semble-t-il, de porter ses regards au-delà de cette rentabilité et de penser avant tout à la *formation en profondeur des Iraniens*.

Notons ici, au sujet des bourses pour des stages effectués en France et bien que cela concerne plus précisément *l'enseignement du français, qu'il n'existe pas actuellement de bourses pour les professeurs étrangers de français*. Il y a là incontestablement une grave lacune à combler. La seule manière de diffuser en Iran une langue française pratique, vivante et moderne est de favoriser les contacts entre les professeurs étrangers de français et les milieux intellectuels français. Les seules bourses existant actuellement pour le perfectionnement des professeurs sont des *bourses universitaires* qui ne peuvent intéresser, étant donné leur taux de 480 F, que les tout jeunes professeurs.

2. ACTION EN IRAN

La délégation de votre Commission a pu constater, au cours de son voyage, la très grande diversification de notre coopération technique en Iran, tant en ce qui concerne les organismes iraniens sur lesquels elle prend appui que le degré de notre participation ou d'indépendance de notre action par rapport à ces organismes et à ceux de l'aide internationale.

Notre coopération technique en Iran s'exerce d'abord à l'échelon de la recherche.

a) Recherche.

Une action de coopération technique en matière de recherche se comprend, dans un pays sous-développé, lorsqu'il s'agit de *recherche spécifique*, par exemple d'études portant sur des cultures tropicales comme le coton, ou des problèmes de sous-

alimentation. Il s'agit donc de *recherche appliquée*. En fait, notre action, dans ce domaine, en Iran, est loin d'être négligeable : nos experts ont travaillé sur l'amélioration des cultures fourragères ; des études très poussées sur la culture du coton ont été entreprises en liaison avec l'*Institut de recherche des textiles exotiques* et la *Compagnie française pour le développement des textiles* (C. F. D. T.) ; elles ont abouti à la mise en place d'un programme permanent de recherches et de vulgarisation. Des études ont également été effectuées dans le domaine des recherches zoo-techniques. Un expert sociologique a été détaché auprès de l'*Institut des recherches sociales*. D'une façon générale, des liens étroits se sont établis entre organismes homologues français et iraniens ; des accords de jumelage ou d'association comportant de notre part, dans le cadre du programme élargi, des dons de matériel et des envois de documents soutiennent cette opération dans le domaine de la recherche.

b) *Formation des hommes.*

Enseignement dans les Universités.

La délégation de votre Commission a tenu à visiter Tabriz. Elle a été reçue d'une façon très chaleureuse par les autorités universitaires de cette ville, en même temps que par notre Consul et par les professeurs du *Centre culturel*. Elle a pu constater l'importance de l'effort que la France consent pour mettre à la disposition des différentes Facultés (technique, de médecine et d'agronomie) des professeurs français qui concourent à la formation des élites techniques et scientifiques iraniennes.

La délégation a pu constater que grâce à la présence de professeurs français et d'experts dans les Universités, grâce aussi au *Centre culturel français* dont nous parlerons plus loin. Tabriz devenait un véritable centre de coopération franco-iranien.

Le programme élargi de coopération technique comporte une extension de notre effort en faveur de la *Faculté d'agronomie* de Tabriz. En dehors de Tabriz même, nous avons signé des conventions avec les *Facultés de médecine de Meched et d'Ispahan* ; d'autres professeurs occupent des postes à l'Université de Téhéran (Facultés des sciences, des beaux-arts et technique).

Toute cette action relève de la compétence du Ministère des Affaires étrangères. Elle tend à la formation des « cadres » supérieurs et des élites et correspond à un besoin certain, à une demande qui nous a été exprimée à plusieurs reprises. C'est ainsi que la *Faculté technique* de Tabriz aurait besoin de trois professeurs de France, venant chacun 3 ou 4 mois. Cette action, traditionnelle, de formation des élites ne serait certainement pas suffisante à une époque où le développement économique dépend en grande partie, au niveau économique atteint par l'Iran, de la constitution d'une *classe moyenne de techniciens*.

Les pays insuffisamment développés ne manquent pas simplement de cadres supérieurs ; quelquefois même, la formation de ceux-ci ne profite pas directement et comme il le faudrait à leur pays. C'est, en particulier, le cas des médecins iraniens. Les campagnes iraniennes manquent de médecins, alors que l'on en compte beaucoup dans les villes et que nombreux sont ceux qui vont en Amérique. La meilleure chance des pays insuffisamment développés est la formation de spécialistes, de « cadres » moyens, classe qui constitue en effet le relais indispensable entre les dirigeants et les exécutants. Le problème, très accusé dans les pays sous-développés, n'est pas ignoré d'un pays comme la France qui doit, lui aussi, à un stade beaucoup plus avancé de développement, réformer son enseignement pour tenir compte de la nécessité d'augmenter dans de fortes proportions le nombre de techniciens.

Nous devons féliciter les services de coopération technique français d'avoir compris l'urgence de cette formation et de contribuer, en Iran, à la formation professionnelle, notamment dans le cadre de l'*Institut Polytechnique de Téhéran* et de l'*Ecole iranienne professionnelle Bahabani*. Le Gouvernement iranien connaît l'importance du problème ; il s'efforce de créer des écoles professionnelles mais il se heurte à la répugnance que les parents éprouvent à mettre leurs enfants dans de telles écoles d'où ils ne sortiront pas avec le titre d'ingénieur.

Enseignement professionnel.

Notre action, en ce domaine, a des points d'application très diversifiés quant aux liaisons de cette coopération avec les organismes et autorités iraniens d'une part, et les organismes internationaux d'autre part.

*Coopération technique en liaison avec les seules autorités
et organismes iraniens.*

Un des grands principes auquel notre coopération technique doit répondre, est celui d'*intégration*. Il ne suffirait pas de donner un enseignement médical sans que cet enseignement puisse servir, en définitive, à une amélioration de la santé des Iraniens. Il convient donc de former des infirmières, ce que nous faisons à Meched, Ispahan et Tabriz, des techniciens de laboratoires, prolongement ou plus exactement assise de notre action de recherche spécifique et des moniteurs de travaux agricoles, complément de l'effort que nous faisons dans la faculté d'agronomie.

La délégation de votre Commission a visité l'*école textile d'Ispahan*, qui a pour mission la formation d'ouvriers spécialisés et d'agents de maîtrise du textile. Ispahan est le centre cotonnier de l'Iran ; l'implantation de cette école dans cette région est donc parfaitement justifiée.

Cette école, qui fonctionne avec du matériel français et des techniciens français, ne semble pas jusqu'ici avoir obtenu les résultats qu'on en espérait. Il est difficile pour une mission parlementaire qui a disposé de très peu de temps pour examiner cette question, de savoir dans quelle mesure des améliorations pourraient être apportées. Il convient toutefois de rappeler un principe fondamental de notre coopération technique : la France manque d'ingénieurs, de chercheurs et, dans bien des cas, de spécialistes pour assurer son propre développement économique. Si elle consent des sacrifices pour aider les pays sous-développés, elle doit le faire dans un esprit d'économie et, par conséquent, jamais ne doit subsister une institution ou un organisme dont les résultats ne sont pas ce que l'on attendait.

D'un autre point de vue, les services responsables français ne doivent mettre en contact avec les milieux industriels et politiques étrangers que des professeurs ou des techniciens qui s'imposent par leur prestige et leurs compétences. Il vaut mieux ne rien faire que donner l'occasion ou le prétexte d'une critique.

Dans le cadre de la coopération technique, il est, en outre, prévu de créer à Téhéran un *centre de formation professionnelle dans les métiers de l'électricité* ; l'envoi d'experts et un

don de matériel pourraient être l'apport français. Le « démarrage » de cette action est prévu pour le troisième trimestre 1964.

Enfin, dans cet ordre d'idées et dans le cadre du programme élargi, il était envisagé de créer une *école d'agriculture à Ispahan*, école qui devait avoir pour mission de former des ingénieurs de travaux et des chefs de culture. La réalisation devait en être poursuivie en 1964. En définitive le Quai d'Orsay s'oriente vers la formation de professeurs de l'enseignement agricole secondaire par l'organisation de stages en France. Assurément, les deux méthodes présentent des avantages et des inconvénients et le choix que l'on doit en faire dépend en grande partie des circonstances. L'organisation de stages en France permet certainement une meilleure assimilation de la culture française par les jeunes iraniens et la méthode est probablement moins coûteuse. Cependant dans un pays encore essentiellement agricole tel que l'Iran la création d'une école nationale d'agriculture est une nécessité. Il s'agit de savoir si la France a les moyens et la volonté de la créer. L'organisation de stages peut précéder et préparer cette création ; les deux méthodes ne sont donc pas antinomiques, elles peuvent être employées successivement.

Coopération technique en liaison avec les organismes internationaux et les autorités iraniennes.

Ecole Normale de formation d'Instructeurs pour l'Enseignement technique.

La délégation de votre Commission a visité, le 12 octobre 1963, sous la direction de M. Kalantari, directeur de l'enseignement technique de l'Education nationale, et de M. Benham, directeur du centre, l'école iranienne professionnelle installée à Bahabahani.

La construction de cette école résulte d'un accord signé le 3 mai 1961 entre le Gouvernement français, le Gouvernement iranien et l'Organisation internationale du Travail, pour la réalisation d'un projet prévoyant la création d'une école normale d'apprentissage et de 32 écoles professionnelles réparties sur l'ensemble du territoire iranien et dépendant d'elle. L'école normale a été installée à Bahabahani. Le Gouvernement français y a envoyé 5 experts (sur 8 de langue française), chargés de la formation des futurs instructeurs iraniens qui constitueront le corps enseignant des écoles professionnelles. Actuellement, l'école comprend des experts du B. I. T. et 4 experts bilatéraux français,

professeurs d'enseignement technique (disciplines enseignées : menuiserie, électricité, mécanique générale) (1). Du matériel d'enseignement d'une valeur de 50.000 F a été fourni par la coopération technique française (sur un total de 250.000 F). Les crédits de fonctionnement, les traitements du personnel sont pris en charge par l'Etat iranien. Cette école pilote, qui sert d'école d'application, compte 150 à 160 élèves. 42 stagiaires moniteurs, élèves sortant d'établissements correspondant aux lycées techniques, sont répartis dans cinq spécialités différentes (mécanique, bois, métaux, électricité, électro-mécanique ; la section « bâtiment » a été supprimée). Les stagiaires sont gardés un an (2).

L'école a déjà formé deux promotions de professeurs qui sont placés dans des collèges techniques comme moniteurs:

Institut polytechnique de Téhéran.

L'exemple typique d'une coopération technique française effectuée en *liaison avec les organismes internationaux et les autorités iraniennes* est l'*Institut polytechnique*, que la délégation de votre Commission a visité le 6 octobre et qui est dirigé par le Docteur Motchahedi (3).

L'étroite imbrication de l'action internationale et de la coopération technique française se manifeste d'abord par la présence de deux experts français de l'U. N. E. S. C. O.

En second lieu, cette école d'enseignement technique supérieure a été créée avec la participation financière de l'U. N. E. S. C. O. qui en assure la direction technique. Le coût du matériel est de 3.400.000 dollars dont 1.400.000 de l'U. N. E. S. C. O. et deux millions du Gouvernement. L'U. N. E. S. C. O., dans son choix des pays fournisseurs, semble avoir favorisé les anglo-saxons : le matériel est en grande partie d'origine anglo-saxonne.

L'Institut comporte cinq sections bénéficiant de l'assistance de diverses nations européennes. Deux sections reçoivent l'aide de deux établissements français (experts, programmes d'enseignement, matériel), les dépenses en résultant étant prises en charge par notre

(1) Parallèlement, des stages en France d'une année sont prévus pour le perfectionnement des futurs instructeurs iraniens.

(2) On peut se demander si un an n'est pas insuffisant pour acquérir une pratique industrielle.

(3) Egalement proviseur du lycée Alborz considéré comme le premier établissement scolaire secondaire de l'Iran. M. Djamchid est chef à l'Institut.

coopération (1). La section Electricité est ainsi parrainée par l'*Ecole nationale supérieure d'électricité, d'électronique et d'hydraulique* de Toulouse et la section du Bâtiment par l'*Ecole nationale d'ingénieurs* de Strasbourg (2).

L'aide française n'est donc ici qu'une partie d'un ensemble plus vaste dont la responsabilité dernière n'incombe pas à la France. Peut-être l'ampleur de la tâche justifie-t-elle une prise en charge par un organisme international spécialisé, dont les moyens sont considérables et dont, de surcroît, la France est membre ? On peut seulement se demander si les moyens de l'aide bilatérale ne devraient pas être réservés pour des *actions entièrement françaises*. Une concentration de nos moyens sur une ou plusieurs entreprises d'enseignement professionnel bien choisies pourrait avoir, pour notre politique étrangère, une valeur beaucoup plus grande. La dilution de nos efforts et leur subordination à une action internationale ne peuvent pas concourir à l'affirmation de notre présence, même s'ils contribuent à l'efficacité de la coopération technique des organismes internationaux auxquels nous participons. *Et si nos moyens propres étaient insuffisants pour entreprendre et mener à bien, sous réserve d'un apport iranien, une action suffisamment ample, ne faudrait-il pas envisager une action communautaire ? L'Europe des Six nous a semblé, en tant que telle, absente. L'Europe unie devrait être, pourtant, le foyer où se concentrent les moyens et d'où rayonnent les actions de coopération technique lorsqu'elles dépassent les possibilités nationales. Avant de faire appel à l'aide des grands organismes internationaux, ne conviendrait-il pas d'organiser une aide commune des six Pays européens ?*

En ce qui concerne la liaison entre notre coopération technique et les organismes internationaux, mentionnons que pour l'élevage, les efforts porteront sur les recherches zootechniques ; les Iraniens ont demandé que le fonds spécial des Nations Unies soit confié à un Institut français : le *Centre technique de Jouy-en-Josas*. Un expert, au titre des Nations Unies, et un autre expert, au titre de l'aide bilatérale, travaillent dans le cadre de cette coopération qui sera servie en 1965 par cinq experts français.

(1) Un ingénieur électronicien a été envoyé en 1963, pour une période de deux mois (il a été pris en charge d'abord par la coopération technique et par la suite, comme il avait été convenu, par l'O.N.U.) ainsi qu'un ingénieur électronicien, depuis le début de l'année 1963.

(2) Des accords sont passés pour la section de chimie avec Zurich et Lausanne ; pour la section de mécanique avec Birmingham et pour la section de textile avec Manchester.

c) *Diffusion de documentation technique
sur les matériels et procédés français.*

La délégation de votre Commission des Affaires culturelles a été reçue le 12 octobre au *Centre de Documentation technique de Téhéran* où une réunion de travail a précédé une très agréable réception offerte en son honneur.

M. Parviz Merat, physicien, dirige ce Centre qui a été créé par le service de Coopération technique du Quai Branly, il y a quatre ans, et qui est le plus ancien des centres de ce type) (1).

Le Centre a pour but de :

— mettre à la disposition des ingénieurs, hommes d'affaires et professeurs une large documentation technique française ;

— organiser des conférences, projections de films, expositions et séminaires sur la technique et l'industrie françaises ;

— fournir un lieu de rassemblement et de contacts aux anciens stagiaires (2), ingénieurs iraniens de formation française et techniciens français présents à Téhéran. Une association amicale technique franco-iraniennne a été récemment constituée. Son Conseil d'administration, élu le 16 septembre 1963, comprend des personnalités de premier plan françaises ou iraniennes.

La délégation de votre Commission a le sentiment que la formule utilisée ici est d'une grande valeur, qu'elle peut donner des résultats excellents. Les stagiaires constituent, en effet, autant de relais utilisables par les techniciens français appelés à travailler en Iran. L'amicale est un Centre où se rencontrent des personnalités iraniennes et des personnalités françaises et où, par conséquent, peuvent se nouer des relations et se former des projets. Un climat de compréhension et d'estime réciproque peut se développer, qui est la meilleure garantie du succès de notre action (3). Il nous paraît certain que cette forme d'action prépare très heureusement celle qui concerne les études de projets et l'organisation.

(1) D'autres centres ont été créés à Saint-Paul, à Caracas, à Varsovie, à Milan.

(2) Le réseau des anciens stagiaires de l'A. S. T. E. F. compte déjà environ, 6.000 membres dans 60 pays. En Iran, le nombre d'anciens stagiaires serait de 339.

(3) Un bulletin de liaison paraît tous les semestres, les stagiaires sont abonnés à des revues techniques de leur choix. Ils sont mis en contact avec les organismes et entreprises français pouvant leur fournir les renseignements dont ils ont besoin et avec les experts se rendant en mission en Iran. L'amicale organisera des visites dans les chantiers français.

d) *Etudes de projets et organisation.*

Etudes et envoi d'experts.

Le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère des Finances et des Affaires économiques ont poursuivi, dans ce domaine, une action qui pourra s'amplifier grâce aux crédits récemment accordés à la suite de la mission Henri Faure.

La coopération technique s'est efforcée, au cours de 1963, d'intervenir dans plusieurs secteurs importants de l'économie iranienne en associant plusieurs Bureaux d'études français à ces opérations.

A cette préoccupation répondent les missions organisées au cours de l'année écoulée dans le secteur des télécommunications.

En liaison avec le Cabinet d'ingénieurs-conseils Cordonnier et avec le concours d'un ingénieur de la R. T. F., une mission a été organisée pour étudier le projet de création à Téhéran d'un centre de la Radio-Télévision. Les travaux se poursuivent en 1964.

Le programme complémentaire de coopération est destiné à financer certaines études préparatoires aux réalisations du III^e Plan de développement. Il disposera de 10 millions de francs : 3,4 millions pour la coopération technique du Ministère des Affaires étrangères et 6,6 millions pour la coopération technique du Ministère des Finances et des Affaires économiques.

Trois grandes actions comprises dans la coopération technique du Quai Branly sont en cours ou prévues :

1. — Etude par Sofrelec de l'équipement électrique à effectuer dans toute la moitié Nord de l'Iran au cours du III^e Plan : 2,5 millions ;

2. — Etudes de recherche et d'exploitation des eaux souterraines : 2 millions ;

3. — Plan d'équipement gazier pour la mise en exploitation des énormes quantités de gaz naturel ; études sur la liquéfaction et l'exportation du méthane (1) : 2,1 millions (2).

(1) La Société nationale des pétroles d'Iran passe à un second stade de croissance, s'orientant vers la pétrochimie et l'utilisation du gaz.

(2) En fait, ce projet est abandonné. Il serait remplacé par un programme d'étude d'extension du réseau routier.

Cette forme de coopération technique qui consiste à effectuer des études préparatoires à la réalisation du Plan est évidemment très heureuse. D'une part, en effet, elle met à la disposition des services officiels iraniens des études d'une valeur technique certaine, condition d'une bonne exécution du Plan de développement et, par conséquent du développement lui-même et, d'autre part, elle fait connaître en Iran nos techniques et nos bureaux d'études mettant ainsi en bonne place nos industries pour les réalisations qui doivent suivre.

Comme celle du Ministère des Affaires étrangères, la coopération technique du Ministère des Finances et des Affaires économiques est désintéressée. Nous n'en attendons aucune rétribution, aucun accord, et toute arrière-pensée politique est absente. Mais il existe une liaison de fait éventuelle entre les études et les réalisations. En finançant des études sans lier ce financement à des engagements relatifs aux futures commandes, nous prenons le risque de ne pas avoir le bénéfice de ces commandes en considérant toutefois les chances que l'industrie française peut avoir de les obtenir. On peut admettre, par exemple, comme probable, que l'étude d'une chaîne de froid nous ouvrirait de nombreux secteurs du froid en Iran.

Il se peut que cette méthode soit la meilleure, surtout si notre coopération technique est, comme il semble que cela soit le cas, complétée et, en quelque sorte, prolongée par une aide économique de nature à orienter les commandes vers l'industrie française. Il n'y a, en effet, aucune illusion à se faire : la coopération ne sera tolérée par l'opinion publique française que si elle peut être justifiée par une contrepartie : non seulement l'accroissement du capital d'amitié dont jouit notre pays mais aussi le plein emploi et l'augmentation du volume des exportations françaises.

Cependant, même si pratiquement elle est la plus efficace, elle n'est pas la plus satisfaisante. Ce hiatus entre des études fort coûteuses et la passation incertaine de commandes pour la réalisation des travaux, le risque non négligeable de voir d'autres pays bénéficier du travail ainsi financé par nous ne sauraient être acceptés sans réserve. La forme parfaite de la coopération économique et technique n'est pas encore trouvée.

Organisation ou réorganisation de certains secteurs d'activité.

En 1963, l'Institut français du pétrole a envoyé un de ses experts pour une durée de quatre mois auprès de la Société nationale des Pétroles iraniens afin d'y réorganiser le Département des Recherches.

Jusqu'en septembre 1963 a été poursuivie l'action entreprise en 1962 par la prorogation de la mission d'un spécialiste « énergie atomique » afin d'organiser le Laboratoire du vide au *Centre d'Etudes et de Recherches Nucléaires de Téhéran*.

Les projets de modernisation d'installations existantes (hôpitaux universitaires, stations expérimentales) donnent lieu à des études entreprises dans le cadre de la coopération.

e) *Conseil technique permanent auprès des entreprises.*

Le *Centre franco-iranien de formation professionnelle d'Ispahan* dont nous avons déjà parlé à propos de la formation de techniciens se donne également vocation d'aider les industriels de la région d'Ispahan à moderniser leurs installations, à résoudre les problèmes de production et à jouer ainsi auprès des entreprises un rôle de conseil technique permanent.

Le Centre d'Ispahan est à notre connaissance le premier de cette nature. L'intention est peut être bonne, mais peut-être aussi téméraire. Il est permis en effet de se demander si l'idée n'est pas très difficilement réalisable. Il faudrait en toute hypothèse qu'elle soit servie par des experts de grande valeur ou de grand renom qui s'imposeraient par leur prestige à des industriels peut-être enclins à croire qu'ils en savent assez dans leur métier et à prendre avec quelque hauteur les offres d'aide émanant d'étrangers. Il semble qu'en fait les résultats auxquels on ait abouti ne soient pas entièrement satisfaisants. Peut-être l'entreprise est-elle à poursuivre mais sans doute avec plus de vigueur et de moyens en personnels supérieurs.

L'étude à laquelle nous avons procédé de notre coopération technique en Iran nous permettra peut-être de dégager quelques uns des principes auxquels doit répondre toute coopération technique avec des pays insuffisamment développés.

C. — PRINCIPES D'UNE COOPERATION TECHNIQUE EFFICACE
AVEC LES PAYS INSUFFISAMMENT DEVELOPPES

1. PRINCIPE DE NÉCESSITÉ

D'une part, les ressources de notre pays en chercheurs, professeurs, ingénieurs, techniciens ne sont pas inépuisables ; elles peuvent même être considérées comme insuffisantes pour assurer notre développement ; d'autre part, l'ensemble des pays sous-développés ont des besoins d'une telle importance et d'une telle urgence que tout gaspillage et double emploi doivent être évités ou supprimés. En conséquence, nous ne devons envoyer des experts et des professeurs et, d'une façon générale, *apporter notre aide de coopération technique* que là où il y a une lacune et pour le temps seulement où cette lacune existe. Lorsque cette lacune est comblée, notre action peut encore se poursuivre mais sous la forme de bourses de perfectionnement ou encore d'échanges de professeurs.

2. PRINCIPE D'HARMONISATION

Notre action doit *s'intégrer très exactement dans les plans de développement* lorsqu'ils existent et d'abord tendre à les établir lorsqu'ils n'existent pas. Si un certain empirisme est inévitable dans la recherche des points d'insertion de notre coopération technique, les responsables de cette action doivent travailler dans le cadre d'un *plan français de coopération technique*, d'une part, et, pour chaque pays, à l'intérieur du plan de développement.

3. PRINCIPE DE MULTIPLICATION

Nous devons *former des formateurs* à tous les échelons du savoir et de la technique ; nous bénéficierons ainsi et ferons bénéficier les pays aidés de l'effet de multiplication obtenu par cette formation.

Dans la formation des hommes, *la préférence doit être donnée à la formation des techniciens et spécialistes formant les cadres moyens des sociétés en voie de développement* et dont l'existence est la condition du développement économique et social.

4. PRINCIPES DE CONCENTRATION ET DE SÉLECTIVITÉ

Pour être efficaces, nos actions ne doivent pas être trop éparpillées et trop diversifiées (envoi d'experts isolés, bourses attribuées individuellement). Les projets doivent avoir une certaine ampleur pour que notre présence — qu'il s'agisse de matériel ou de personnel — ne soit pas diluée. Il faut *sélectionner rigoureusement les projets et concentrer sur ceux qui sont retenus nos moyens en personnel et en matériel* ; des équipes complètes d'experts seront envoyées, les bourses seront, sauf exception, accordées par l'intermédiaire des organismes locaux.

5. PRINCIPE DE CONTINUITÉ

Pour être efficace, une action de coopération technique doit être soutenue et continue. Cela suppose l'existence de *programmes de longue durée*, d'accords précisant les conditions de la participation du pays insuffisamment développé, et la possibilité d'engagement à terme de quatre ou cinq ans. Pour l'Iran, et en ce qui concerne les crédits, un effort a été accompli dans cette voie. Au programme normal correspond des crédits budgétaires annuels non reportables ; il ne peut donc s'exécuter que par tranches successives sans qu'une continuité soit légalement concevable. Le programme élargi, au contraire, comporte des autorisations de programme dont les crédits de paiement correspondant peuvent être consommés pendant deux ans. Pour insuffisant que soit cet effort d'adaptation de nos règles budgétaires aux exigences de la coopération technique, il n'en marque pas moins la direction à suivre. Des conventions ont été signées en 1962 avec la Faculté d'Agronomie de Tabriz ; d'autres ont été conclues en juin 1961 avec les Facultés de Médecine de Tabriz, Meched et Ispahan (1). Elles se sont heurtées, après leur signature, à une opposition des services du Quai d'Orsay et du contrôleur financier parce qu'elles s'échelonnaient sur plusieurs années (quatre ans) alors que la règle est celle de l'annualité budgétaire. Mais des assurances nous ont été données à ce sujet : l'opportunité et la régularité de ces accords ont été reconnus. Il faut de toute évidence arriver à des *programmes pluriannuels de coopération*

(1) Par contre nous n'avons pas de convention avec la faculté technique de Tabriz qui aurait besoin, nous a-t-il été expliqué, de trois professeurs de France, venant chacun trois ou quatre mois. Cette demande devait être satisfaite.

technique. Ces conventions fixant, d'une part, les modalités précises de la coopération et, d'autre part, les conditions de la participation du pays insuffisamment développé aux opérations de coopération technique devraient s'inscrire dans un *accord-cadre de coopération technique signé entre les deux Gouvernements*.

En tout état de cause, on devra toujours préférer une *action continue et longue* à une action brève ou discontinue. C'est ainsi que les bourses de longue durée qui permettent d'obtenir une assimilation plus profonde de notre civilisation, par les élites iraniennes, doivent être préférées aux stages de courte durée. *Le nombre des stagiaires importe moins que la profondeur de leur connaissance de notre civilisation et de leur attachement à la France*.

6. PRINCIPE D'INTÉGRATION

Dans un domaine déterminé, *une action de coopération technique doit être suivie en profondeur aux différents stades de la réflexion et de la réalisation*. Si, par exemple, des professeurs français occupent des postes permanents dans une faculté, la coopération technique devra comprendre également la formation des spécialistes et des cadres moyens (techniciens de laboratoires, infirmières et moniteurs de travaux agricoles, par exemple); elle devra également comprendre l'étude et la réalisation de projets d'organisation ou de réorganisation, voire de modernisation des installations existantes (hôpitaux universitaires, stations expérimentales, laboratoires, etc.). En vertu du même principe, *la coopération technique ne devrait pas s'arrêter aux études de projets mais devrait être continuée jusqu'à la réalisation de ces projets et à la formation des hommes capables de les exécuter : d'une façon générale, à la mise en place de toutes les structures indispensables au développement de l'activité nationale dans ce domaine*.

7. PRINCIPE D'UNITÉ

Nous avons séparé pour la commodité de l'analyse les programmes de coopération technique en Iran et ceux qui, pour le même pays, sont réalisés en France c'est-à-dire, d'une part les stages et d'autre part les envois d'experts ou de professeurs, les études, l'organisation et les conseils aux entreprises. En fait, un lien existe entre les deux formes d'activités; la liaison doit rester forte et même dans bien des cas devenir plus étroite encore;

l'octroi de bourses à des techniciens iraniens doit être considéré le plus souvent comme le complément de l'envoi d'experts. Un enseignement donné dans une faculté par un professeur français doit normalement être complété par l'octroi d'un contingent de bourses qui constituent un moyen de perfectionnement mais aussi un stimulant. Le stage en France a l'avantage d'établir un lien plus étroit entre l'élite iranienne et les milieux français et il constitue peut-être la forme la meilleure de la formation des hommes puisque cette formation s'effectue en France dans le milieu le plus favorable.

8. PRINCIPE D'AUTONOMIE

Nous devons en principe réserver nos moyens pour les concentrer sur des entreprises qui ne supposent de liaison qu'avec les autorités iraniennes. Il se peut que dans un certain nombre de cas notre coopération technique ne puisse être que le complément d'une action multilatérale (F. A. O., B. I. T., U. N. E. S. C. O.). Il est vrai que cette formule permet de dégager le service de coopération technique de tâches qu'il est mal équipé pour accomplir (en particulier le contrôle professionnel des experts ou l'établissement de programmes d'enseignement technique), tout en donnant une plus grande résonance et une assise plus solide à ses interventions. Cependant, dans ce cas, il y a le plus grand intérêt à ce que notre action soit suffisamment importante pour que nous retirions un bénéfice tangible de prestige et d'amitié. Une place n'y est acceptable que si elle est suffisamment grande pour que notre effort soit remarqué et jugé.

9. PRINCIPES DE RÉCIPROCITÉ

Toutes les fois qu'une véritable possibilité d'échange se présentera, elle devra être exploitée. Tel est le cas pour les échanges culturels entre l'Iran et la France. La section d'iranologie de l'Institut franco-iranien pourrait sans doute promouvoir des échanges plus importants dans le sens Iran-France.

10. PRINCIPES DE SÉLECTIVITÉ

Notre coopération technique ne doit pas se disperser sur un trop grand nombre de pays. De même qu'à l'intérieur d'un pays en voie de développement l'aide doit être concentrée sur quelques

entreprise, de même le choix des pays bénéficiaires doit répondre à des critères bien définis. Si les facteurs politiques sont primordiaux ils ne sont pas les seuls. Des conditions précises doivent être remplies par les pays candidats à notre aide : stabilité politique intérieure au moins relative, non engagement politique à l'égard d'un bloc éventuellement hostile, efforts sérieux pour acquérir une indépendance réelle, possibilité effective et volonté de développement, ressources naturelles pouvant être mises en valeur par un travail accru et une technique moderne, telles sont les conditions essentielles de l'aide technique française. Il résulte de cela que l'Afrique Noire ne doit pas être systématiquement avantagée, notamment par l'octroi de conditions matérielles exceptionnelles aux experts partant pour cette région. Les pays comme l'Iran qui satisfont aux principales conditions qui viennent d'être énumérées, doivent recevoir une assistance technique importante.

11. SÉLECTION ET UNITÉ DE GESTION DU PERSONNEL DE COOPÉRATION

Le recrutement des experts est difficile en raison notamment de l'inadaptation des dispositions administratives (procédure du détachement) aux nécessités d'une coopération technique plus étendue. Pour accroître le nombre des candidats assistants techniques et par conséquent les possibilités de choix, pour les mieux répartir en fonction d'une politique d'ensemble de coopération technique, il conviendrait de retenir les propositions faites par la commission Jeanneney (1) et qui concerne la *création d'une agence de gestion du personnel de coopération* et la *création d'un service civil de coopération*. Un protocole récemment signé par les Ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères doit permettre d'étendre dans des proportions notables le nombre des candidats assistants techniques et, par conséquent, faciliter la sélection en même temps que la concentration des moyens en personnel sur des actions considérées comme importantes.

12. UNITÉ DE GESTION

La répartition des tâches de coopération technique entre le Quai d'Orsay et le Quai Branly n'est certainement pas de nature à accroître l'efficacité de cette coopération. Des critères très clairs

(1) Rapport remis au Gouvernement le 18 juillet 1963, p. 101 et suiv.

sont difficiles à trouver ; une coordination s'impose à différents échelons. La question a été résolue dans certains pays particuliers comme le Maroc, la Tunisie, le Viet-Nam, le Laos, etc., par la création de missions d'aide économique et technique rattachées au Quai d'Orsay et dont l'efficacité est démontrée. L'unification, selon des procédures analogues, dans d'autres pays où des programmes importants sont en cours de réalisation, aboutirait à une économie de moyens et à une plus grande homogénéité des progrès. *L'unité de gestion pourrait être obtenue au stade gouvernemental par le rattachement de tous les services de coopération technique au Ministère des Affaires étrangères.* Ce rattachement ne devrait avoir que des avantages dans la mesure, toutefois, où l'on pourrait conserver la liaison très souple et très efficace qui est observée actuellement avec l'industrie privée grâce à l'A. S. T. E. F. et à l'A. S. M. I. C.

*
* *

Il est évident que *les principes que nous avons cherché à dégager ne doivent pas avoir un caractère dogmatique, ils doivent seulement orienter l'effort de coopération technique, le perfectionner et lui donner sa pleine efficacité.* Dans tel ou tel cas, tel assouplissement pourra ou devra leur être apporté en fonction des impératifs politiques, du milieu économique et social et des résultats des expériences en cours. L'un de ces résultats, et non le moins important, est la revalorisation de la culture française dans certains pays comme l'Iran où la guerre de 1939-1945, ainsi que les modifications des rapports d'influence politique et culturelle qui en ont été la conséquence, avaient affaibli notre présence.

TABLE DES MATIERES

LA COOPERATION TECHNIQUE AVEC UN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT: L'IRAN

Pages.

I. — Les conditions de la coopération technique :	
A. — L'Iran :	
1. Données géographiques, démographiques, économiques.....	3
2. Facteurs ethniques et religieux.....	6
Le Chiisme.....	8
3. Politique intérieure de l'Iran.....	11
Problème agricole et réforme foncière.....	17
4. Orientations de la politique extérieure.....	23
B. — Echanges commerciaux franco-iraniens :	
1. Le cadre juridique.....	31
2. Nature et volume des échanges.....	32
C. — Coopération économique.....	34
II. — Coopération technique :	
A. — Signification et compétences administratives :	
1. Signification générale de la coopération technique.....	38
2. Ministère des Affaires étrangères et Ministère des Finances et des Affaires économiques.....	41
B. — Coopération technique avec l'Iran.....	44
1. Action en France : bourses et stages.....	45
2. Action en Iran :	
a) Recherche.....	48
b) Formation des hommes :	
Enseignement dans les Universités.....	49
Enseignement professionnel.....	50
— Coopération technique en liaison avec les seuls autorités et organismes iraniens.....	51
— Coopération technique en liaison avec les orga- nismes internationaux et les autorités iraniennes.....	52
c) Diffusion de documentation technique sur les matériels et procédés français.....	55
d) Etudes de projets et organisation :	
— Etudes et envoi d'experts.....	56
— Organisation ou réorganisation de certains secteurs d'activité.....	58
e) Conseil technique permanent auprès des entreprises.....	58
C. — Principes d'une coopération technique efficace avec les pays insuffisamment développés.....	59